

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI
Groupe des Nations Unies pour le Développement (FRH GNUD)
DOCUMENT DE PROGRAMME

Organisations bénéficiaires: <ul style="list-style-type: none"> • OIM • ONU-Habitat • PNUD • UNFPA 	Domaine Prioritaire/Secteur : <ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement et énumération • Système d'information • Centres d'appui municipaux et communautaires • Planification urbaine et régionale 	
Point Focal du Programme: Nom: Jean-Christophe Adrian (ONU-Habitat) Adresse: Delmas 56, Port-au-Prince, Haïti Téléphone: Courriel: adrian@onuhabitat.org	Ministère ou autre entité nationale: Nom: Adresse: Téléphone: Courriel:	
N° du Programme:	Durée du Programme: <ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 – 1 an • Composante 2 – 3 ans • Composante 3 – 2 ans • Composante 4 – 3 ans Date de démarrage estimée: <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} juillet 2011 	
Nom du Programme: Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers	Lieux couverts par le Programme: <ul style="list-style-type: none"> • Ouest - Port-au-Prince agglomération + Axe Leogane - Petit Goave • Sud Est - Axe Jacmel – Marigot • Sud - Les Cayes • Nord - Cap Haïtien • Artibonite - Saint Marc 	
Description du Programme: <i>Phrase indiquant la problématique abordée, y compris les populations visées</i>	Coût total du Programme: UNDG HRF: Contribution du gouvernement: Autres (PNUD):	30,941,000 24,670,000 5, 871,000 400,000
Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats: Le Programme d'appui a pour objectif de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et de coordination pour la reconstruction du logement et des quartiers.		
Résultats et Activités Clés: <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des données de base sur les quartiers, les bâtiments, les ménages, le statut d'occupation des logements, ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires. • Développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers, comme outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et permettant la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement urbains. • Doter le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) de moyens humains, techniques et financiers pour assurer un appui aux communes. Renforcer les capacités des communes pour coordonner, superviser, communiquer, et assurer le contrôle de qualité et le suivi des programmes de reconstruction dans leurs territoires respectifs. Créer au sein des communautés des lieux de formation et d'information et appuyer les communautés dans les projets de retour, reconstruction et relogement. • Renforcer les capacités du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour orienter, diriger et coordonner la préparation des plans stratégiques de développement régional et urbain et les stratégies de reconstruction y relatives ; et mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour l'exécution de projets urbains stratégiques et mieux assurer la gestion du cadre bâti urbain. 		
Montant Total Approuvé: \$ 24,670,000		

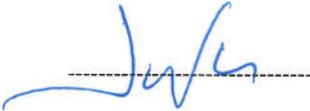
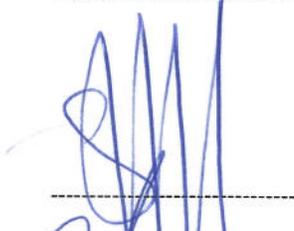
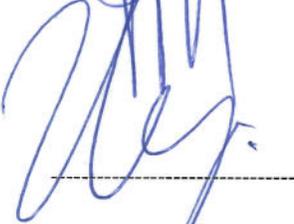
Au nom de:	Signature	Date	Nom/Titre
Autorité nationale		20/07/2011	Jean Max Bellerive Ministre de la Planification et de la Coopération Externe
PNUD		14/7/2011	Jessica Faieta Directrice
ONU-Habitat		14/07/2011	Jean-Christophe Adrian Coordonateur
OIM		18/07/2011	Luca Dall'oglio Chef de Mission
UNFPA		14/7/2011	Hernando Clavijo Représentant
Coordination Résidente ONU		18/7/11	Nigel Fisher DSRSG/RC/HC

TABLE DES MATIÈRES

1.	ANALYSE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE	4
2.	JUSTIFICATION ET DÉMARCHE DU PROGRAMME	4
2.1.	PROBLEMATIQUE GENERALE.....	4
2.2.	PROBLEMES, SOLUTIONS, METHODOLOGIE, ACTIVITES, RESULTATS PAR COMPOSANTE.....	5
2.3.	ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES	10
2.4.	PERTINENCE DU PROGRAMME AVEC LE PLAN D'ACTION POUR LE RELEVEMENT ET LE DEVELOPPEMENT D'HAÏTI (PARDH) 11	
2.5.	DEFICITS DE FINANCEMENT POUR LES INTERVENTIONS PROPOSEES	12
2.6.	BENEFICIAIRES PRINCIPAUX.....	12
2.7.	PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES GROUPES PARTICULIEREMENT VULNERABLES.....	13
2.8.	PRISE EN COMPTE DES THEMATIQUES TRANSVERSALES	14
2.9.	RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES	14
3.	LE CADRE LOGIQUE	16
4.	BUDGET DU PROGRAMME	24
5.	ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION	27
5.1	MODALITE DE MISE EN ŒUVRE	27
5.2	MECANISMES DE GESTION	28
5.2.1	STRUCTURE DE GESTION DU PROGRAMME	28
5.2.2	COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE	28
5.2.3	COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE	29
5.2.4	SECRETARIAT TECHNIQUE	29
5.2.5	COMITÉ DE COORDINATION POUR CHAQUE COMPOSANTE	30
5.3	ROLE DES ORGANISATIONS ET ENTITES RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.	30
5.4	GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME	35
5.5	REMISE D'ESPECES AUX PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE NATIONAUX	36
6.	SUIVI ET ÉVALUATION	36
7.	ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHÈSES	37
8.	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS.....	38
	ANNEXE 1: PLAN DE TRAVAIL	422
	ANNEXE 2: RESUME DU PROGRAMME.....	43
	ANNEXE 3: COMPTE RENDU TRIMESTRIEL	455

1. ANALYSE DE LA SITUATION ET DU CONTEXTE

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a tué plus de 200.000 personnes et a détruit ou endommagé 175.682 logements¹. Jusqu'à 1,5 million de personnes ont trouvé refuge dans des abris. Le séisme a fortement affaibli les capacités du gouvernement et des collectivités territoriales. Il a suscité un grand élan de solidarité de la communauté internationale avec un afflux d'un grand nombre d'organisations et d'interventions qu'il est difficile de coordonner. Il est essentiel de renforcer les capacités du gouvernement, des collectivités territoriales et des leaders communautaires afin qu'ils puissent développer, planifier coordonner et mettre en œuvre la reconstruction. Par souci de nécessité et d'équité, le renforcement des capacités doit aller au-delà de la zone affectée par le séisme de 2010, et couvrir les principales régions du pays.

Pour cela, les outils suivants seront essentiels : (a) pouvoir établir un dénombrement des personnes et des habitations des sinistrés et un état des lieux des territoires les plus gravement touchés ; (b) mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation continu de la reconstruction ; (c) doter le gouvernement, les collectivités territoriales et les communautés de moyens leur permettant de gérer et coordonner la reconstruction ; et (d) baser la reconstruction et la refondation territoriale sur une planification urbaine et régionale stratégique.

Ces outils n'étaient pas disponibles. C'est pourquoi la CIRH et les ministères concernés ont décidé de développer le « Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers » et de s'assurer de l'appui des agences du Système de Nations Unies ayant une expertise pertinente pour sa mise en œuvre. Le programme permettra d'apporter une réponse adaptée aux populations affectée par le tremblement de terre avec une attention particulière aux populations les plus vulnérables.

2. JUSTIFICATION ET DÉMARCHE DU PROGRAMME

2.1. Problématique générale

Le programme de reconstruction du logement et des quartiers en Haïti sera différent des programmes similaires mis en œuvre lors des désastres récents dans d'autre pays. Cette différence s'explique par les éléments suivants : (a) Haïti est le premier désastre urbain majeur survenu dans un contexte dominé par l'informalité et la pauvreté ; (b) le gouvernement et les collectivités territoriales qui étaient faibles avant le séisme ont vu leurs capacités décimés par le séisme ; et (c) la majorité des initiatives destinées à la reconstruction sont ou seront mise en œuvre directement par des agences externes (multilatérales, bilatérales, non-gouvernementales et privées).

Le cadre de reconstruction du logement et des quartiers, préparé par la CIRH en coordination avec le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers, a identifié ce défi et propose des mesures pour limiter les effets d'une réponse non coordonnée et manquant de cohérence vis-à-vis des objectifs fixés par le PARDH. Les risques encourus incluent : (a) une réponse laissant pour compte une partie des zones et des populations ; (b) le manque d'implication et de responsabilité des bénéficiaires de la reconstruction ; et (c) l'augmentation des inégalités sociales.

Pour cette raison, il est essentiel que le gouvernement se dote d'outils lui permettant (a) d'obtenir une information complète et de qualité, (b) d'assurer le suivi et l'évaluation permanente du retour, de la relocalisation et de la reconstruction, (c) de renforcer ses capacités ainsi que celles des collectivités territoriales et des leaders communautaires pour coordonner, s'impliquer et superviser la mise en œuvre de la reconstruction, et (d) de planifier territorialement la reconstruction afin qu'elle contribue à la refondation territoriale prévue dans le PARDH. Le Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers a été développé afin de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et à la coordination. Le programme se compose de quatre composantes :

¹ Données MTPTC

- Dénombrement des populations et des quartiers affectés
- Système d'information du logement et des quartiers
- Centres d'appui municipaux et communautaires
- Planification urbaine et régionale stratégique

Le Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers fournira les outils d'aide à la décision, à l'information et à la coordination pour la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives en cours et à venir pour la reconstruction ainsi que du programme de réhabilitation de seize quartiers et de retour volontaire des déplacés dans leur quartier d'origine initié par le Président Martelly.

2.2. Problèmes, solutions, méthodologie, activités, résultats par composante

2.2.1. Dénombrement des populations et des quartiers affectés

Seize (16) mois après le séisme, le pays n'a toujours pas une idée précise des personnes affectées, de leur statut d'occupation du logement, de l'état des lieux et du niveau des services dans leur quartier d'origine. Sans cette information, il est impossible de dimensionner les programmes de reconstruction et de cibler les bénéficiaires. Un dénombrement exhaustif de la population et des quartiers affectés doit être entrepris au plus vite afin de pouvoir mieux articuler la reconstruction. Jusqu'à présent le gouvernement n'a pas eu les moyens d'entreprendre correctement cet exercice.

L'objectif de cette composante est de fournir des données de base sur les bâtiments, les logements et les ménages et le statut de leur tenure (propriétaire, locataire, etc.), ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires comme un moyen de faciliter les efforts concernant les logements et la reconstruction pour les populations affectées par le séisme et pour alimenter le System d'Information du Logement et des Quartiers (SILQ). On entreprendra donc un dénombrement/énumération avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (P-au-P) et autres communes affectées. Un appui sera aussi donné aux organisations qui conduisent des énumérations participatives dans leurs quartiers d'intervention. Cet appui permettra d'assurer la cohérence et la qualité de l'information collectée. Les données collectées par ces organisations seront incorporées dans la base de données de l'IHSI et les supports cartographiques seront remis au CNIGS.

La stratégie est celle traditionnelle de collecte des données. L'IHSI a montré quelle était une institution chevronnée pour ce type d'opération. Pour atteindre l'objectif que vise la composante, les méthodologies correspondront aux standards actuels de l'IHSI, combinés avec les nouveaux développements dans le domaine de la cartographie et du travail d'énumération des familles effectué par l'OIM et d'autres acteurs d'énumération en Haïti. En considérant que le but du projet est l'appui à la reconstruction, la stratégie est ancrée dans méthodologies connues et mises en œuvre en vue d'être suffisamment flexibles pour fournir des résultats précis et en temps opportun. Les méthodologies seront basées sur: (a) une approche standard de recensement (IHSI- Recensement Haïti 2003) ; (b) le dénombrement rapide de la population et de l'habitat (IHSI – Gonaïves 2009) ; (c) OIM - énumération de la communauté (Delmas 32 et Carrefour Feuilles- 2011) ; et (d) de plus, les méthodologies et outils seront ajustés selon les besoins du SILQ qui accueillera la plateforme pour les utilisateurs des données.

La composante sera mise en œuvre en trois phases :

- Phase 1:
 - Méthodologie pour la mise à jour de la cartographie du V^e Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013 a été développée et testée,
 - Actualisation cartographique des zones sinistrées,
 - Mise à jour des SDEs (polygones des habitations) pour la zone métropolitaine de Port-au-Prince en préparation du prochain recensement et des sections de recensement pour les autres communes affectées

- Augmentation de la capacité technique de l'IHSI pour continuer l'actualisation de la cartographie du recensement de tout le territoire, particulièrement le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- Phase 2:
 - Collecte d'informations sur les ménages, les individus et le statut d'occupation du logement au niveau des SDE des zones affectées.
 - Rassemblement de données démographiques, identification des individus et statut d'occupation de la population dans toutes les zones affectées par le tremblement de terre.
- Phase 3:
 - Données sur l'emplacement de services sociaux de bases et des infrastructures communautaires collectées
 - Base pour les données fonctionnelles du SSIS sera disponible pour IHSI
- Phase 4:
 - Bases de données développée et données traitées dans le format convenu
 - Recueil de données agrégées sur la population par SDE disponible sur demande aux utilisateurs.

La mise à disposition des résultats du dénombrement/énumération se fera au fur et mesure que l'exercice sera mise en œuvre. Dès que l'enquête sur une zone ou un quartier sera terminée les informations seront accessibles pour mettre en œuvre les activités de reconstruction.

2.2.2. Système d'information du logement et des quartiers

Au 12 janvier 2010, il n'existait pas de système d'information géographique sur les infrastructures et le cadre bâti pouvant servir pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information ; ce qui aurait pu faciliter la prise de décisions du grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux maintenant impliqués dans le relèvement, la reconstruction et le développement. Lorsque l'information existe, elle n'est pas facilement accessible aux autorités nationales et locales et aux partenaires techniques et financiers. Il est crucial pour le Gouvernement ainsi que pour les partenaires techniques et financiers d'avoir accès à des données quantifiées, crédibles et géographiquement référencées pour développer, mettre en œuvre et assurer le suivi et l'évaluation des projets de reconstruction

Parmi les défis liés à l'information, il faut noter que malgré l'existence de bases de données telles que l'évaluation des dommages sur le bâti du MTPTC et le recensement des populations dans les camps par OIM, l'information reste difficilement accessible. Plus d'un an après le séisme, il y a encore une méconnaissance des besoins exacts. De même, il n'y a pas d'information sur « qui fait quoi, où ? ». Il est nécessaire de mettre au point un système de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information en créant un outil de gestion de l'information permettant d'appuyer la prise de décision.

Parmi les caractéristiques de cet outil d'information du logement et des quartiers, il devra permettre d'assurer que les fonds de reconstruction soient dirigés de manière équitable vers la totalité des zones affectées. Tout en assurant l'accès à l'information, cet outil devra garantir la confidentialité de certaines informations. En général, cet outil devrait offrir un cadre commun aux acteurs internationaux et nationaux travaillant sur les systèmes d'information afin de leur permettre de travailler de manière plus cohérente et efficace sur les zones affectées et de pérenniser les informations générées.

Les causes des problèmes liés à la gestion de l'information relèvent : (a) du manque d'une plateforme d'interface entre les différentes bases de données ; (b) de l'absence d'un découpage géographique unifié permettant d'exploiter les données à une échelle faisant sens (quartiers, communes,...) ; (c) du manque d'un système de collecte systématique de l'information ; et (d) de l'inexistence d'un système d'analyse et de diffusion de l'information.

Afin de prendre en compte les problèmes de gestion de l'information, un système unifié de gestion de l'information sera mis en place - le Système d'Information du Logement et des Quartiers (SILQ). Le CNIGS établira les cartes de base et sera en charge de traduire les informations contenues dans différentes bases de données en outils cartographiques nécessaires pour appuyer la prise de décision.

Pour la composante de gestion de l'information, les interventions suivantes seront entreprises : (a) développement d'outils d'information géographique, devant permettre de gérer et d'exploiter des bases de données très volumineuses ; (b) développement d'un système d'information au service de la reconstruction qui fournira les informations nécessaires pour interroger le territoire à diverses échelles d'analyse allant du quartier jusqu'à la section communale, la commune ou au département et permettra aux usagers de croiser plusieurs thèmes se rapportant au cadre bâti et aux données socio-économiques ; et (c) conception de mécanismes de collecte et d'accès au système d'information à travers des formations, le renforcement des capacités, des applications web, afin que les acteurs concernés puissent accéder à l'information.

La stratégie de mise en œuvre s'appuiera sur : (a) le renforcement des capacités du CNIGS pour établir une interface entre les bases de données à partir d'un découpage territorial fonctionnel ; (b) la conception et l'opérationnalisation d'un outil d'aide à la décision pour la CIRH, le gouvernement central et les municipalités, et les partenaires financiers et technique ; et (c) l'utilisation de l'information générée pour alimenter une campagne d'information du public. Afin d'assurer un démarrage rapide de cette composante, on cherchera à mobiliser les capacités existantes en termes de systèmes de gestion de l'information et de systèmes d'information géographique pour appuyer le CNIGS. Cet appui permettra aussi d'initier l'institutionnalisation et la pérennisation de la gestion de l'information au sein du CNIGS.

2.2.3. Centres d'appui municipaux et communautaires

L'administration locale (mairies et Sections Communales) a été très active pour la réponse au tremblement de terre, en dépit de ressources extrêmement limitées pour la coordination et la gestion de leurs territoires. De même, les Directions Départementales de la protection civile, des Délégations Départementales et des Vices-Délégations jouent un rôle déterminant dans la coordination des actions de communication et de prévention des risques. Au niveau de quartiers, les communautés étaient organisées avant le tremblement de terre et constituent certainement un acteur important de la reconstruction, mais rencontrent des difficultés pour être impliquées dans les actions en cours. Depuis le tremblement de terre, il y a de nombreux intervenants dans un grand nombre de secteurs et un déficit de mécanismes de coordination des différentes actions, dont notamment une absence ou une faiblesse de coordination entre les acteurs et partenaires nationaux et internationaux qui évoluent à l'échelle municipale et locale. Les administrations locales et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ont une connaissance parfois imprécise de ce qui se fait dans les territoires. Dans l'ensemble des communes, il est à noter que 680 000 déplacés demeurent toujours dans les camps. Une attention particulière doit être portée à cette population.

L'administration publique (centrale et locale) ne disposant pas de suffisamment de moyens humains et financiers a été davantage affaiblie par le séisme. Il y a généralement peu ou pas de mécanismes et d'initiatives informant et impliquant les sinistrés. De plus, il n'y a pas de confiance mutuelle entre les communautés, les collectivités territoriales et les représentations gouvernementales.

Les défis que cette composante devra relever comprennent : (a) renforcer la communication de proximité auprès des populations sinistrées pour permettre une meilleure compréhension des solutions de retour et de relogement ainsi que les possibilités d'y accéder ; (b) renforcer les capacités et les moyens des communes qui sont les mieux placées pour assurer la coordination de la réponse ; (c) organiser la coordination opérationnelle à l'échelle des quartiers, en y impliquant les structures communautaires ; (d) doter le MICT de moyens financiers et de ressources humaines lui permettant d'assurer un appui aux communes en matière de gestion de l'information, de planification de formations et du suivi-évaluation des activités ; et (e) coordonner les activités de retour et de relogement au niveau des communes et des quartiers, par l'appui d'un point focal actif qui travaille conjointement avec les autorités communales, les communautés, et les acteurs internationaux.

Afin de prendre en compte ces problèmes, des capacités seront déployées au niveau du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au niveau des communes et des quartiers pour planifier et coordonner les activités. Des outils de communication et des mécanismes d'accès à l'information pour la population seront mis en place. Au niveau des communes et des quartiers, des points focaux seront déployés pour aider à la planification et la mise en œuvre des activités de retour dans les quartiers, de

reconstruction, et de relogement. Ceci inclura la mise en place et l'opérationnalisation d'outils de communication et des mécanismes d'accès à l'information pour la population.

Les interventions suivantes sont proposées pour cette composante : (a) doter le MICT, les communes et les leaders communautaires des moyens techniques et financiers leur permettant d'assumer leurs prérogatives respectives ; (b) adapter et rendre accessible aux populations l'information concernant le retour et la reconstruction en tenant compte des différents besoins et contextes ; (c) faciliter le dialogue entre les leaders communautaires, les acteurs engagés dans les efforts de reconstruction, et les collectivités territoriales ; et (d) fournir un appui aux communautés pour opérationnaliser la stratégie de retour et de relocalisation.

La stratégie de mise en œuvre de cette composante inclura le renforcement des capacités du MICT pour qu'il puisse assurer le suivi-évaluation de ce qui se fait dans les territoires et appuyer les missions des collectivités territoriales en relation avec la reconstruction, la planification et le développement local. Ainsi, en coordination avec la SILQ, un observatoire des collectivités territoriales sera mis en place au sein du MICT qui permettra de suivre, évaluer et communiquer sur l'ensemble des politiques de reconstruction mises en œuvre. Des Agences Techniques Locales (ATL), relevant du MICT, seront mises en place, et assureront sous la responsabilité de l'administration communale, la coordination de la reconstruction en lien avec les stratégies de développement local et territorial. Il s'agit de la création de compétences techniques qui interviendront soit au niveau communal pour les zones urbaines, soit au niveau intercommunal pour les zones rurales.

NB : Termes de référence des ATL : Renforcement des capacités et mutualisation des moyens des communes dans les domaines suivants : (a) planification urbaine et ingénierie, (b) planification budgétaire, financière et fiscale (c) coordination et supervision des partenaires d'appui au retour et à la reconstruction, (d) supervision des centres de ressources communautaires, (e) communication sociale, (f) collecte et gestion des données, (g) préparation de projets et recherche de financements pour le compte de la commune, et (h) développement de la capacité opérationnelle afin de supporter la coordination et la supervision des partenaires d'appui au retour et à la reconstruction.

Des Centres de Ressources Communautaires (CRC) seront mis en place, lesquels permettront la coordination des acteurs à l'échelle des quartiers, l'accès à l'information des communautés, incl. sur les options qui existent pour le relogement durable, et leur pleine participation à la reconstruction. Il s'agit de structures relais des ATL implantées à l'échelle du quartier pour les zones urbaines et à l'échelle de la section communale pour les zones rurales.

NB : Le CRC est l'outil de mise en œuvre des décisions prises au niveau de l'ATL et contribue au renforcement des capacités des leaders communautaires dans les domaines suivants : (a) planification communautaires, (b) leadership et résolution de conflits, et (c) conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités de reconstruction et retour, (d) communication auprès des communautés, et (e) coordination des activités d'appui au retour et à l'intégration de la population sinistrée.

Sur une durée totale de deux ans, la mise en œuvre se fera selon trois phases :

- **Phase 1 « Préparation »** : 3 mois
 - Formulation des structures locales ATL et CRC ;
 - Préparation des outils de communication et de formation ;
 - Recrutements pour la cellule de suivi-évaluation du MICT et pour les ATL et les CRC ;
 - Production de guides méthodologiques, plateforme de coordination et d'échange communes-quartiers, etc.
 - Recrutement et formation des ressources humaines dédiées à la partie opérationnelle, appui technique aux centres de ressources communautaires et des agences techniques, production d'outils de communication et formation des utilisateurs
- **Phase 2 « opérationnelle »** : 18 mois
 - Mise en œuvre du fonctionnement des structures locales (ATL et CRC) ;
 - Développement des mécanismes de programmation stratégique, d'opérationnalisation et de coordination des actions de reconstruction ;
- **Phase 3 « Suivi-évaluation »** : 3 mois

- Capitalisation et institutionnalisation– 3 mois

2.2.4. Planification urbaine et régionale stratégique

Les capacités nationales de planification stratégique du développement territorial sont historiquement faibles en Haïti, malgré l'accélération des tendances à l'urbanisation et la croissance rapide de certaines villes – particulièrement de Port-au-Prince. Haïti présente un cadre urbain particulièrement déséquilibré avec l'hypertrophie de Port-au-Prince, précaire, vulnérable aux désastres, inégalitaire, avec un accès très insuffisant de la population aux services de base, congestionné en termes de densité de certains quartiers et de mobilité. Le tremblement de terre du 12 janvier a augmenté dramatiquement les besoins en aménagement dans le cadre de la reconstruction qui doit conduire à une amélioration du cadre de vie de tous les Haïtiens et à une meilleure résilience des villes aux désastres.

Les défis que présente la planification urbaine et régionale sont principalement en termes de rééquilibrage démographique du territoire national, avec l'essor de pôles secondaires de développement, l'utilisation rationnelle des sols avec la prévention des risques, l'amélioration de l'accès aux services de base et aux services sociaux pour tous, la mobilité et le drainage, la protection environnementale ainsi que le développement économique local font partie des priorités en matière d'aménagement et de planification coordonnée. De plus, le séisme a fortement augmenté les initiatives tant nationales qu'internationales, publiques ou privées, pour l'aménagement et de la reconstruction des infrastructures et services, sans qu'elles soient coordonnées entre elles ou s'inscrivent dans un plan articulé.

Les causes principales des problèmes de planification urbaine et régionale tiennent à la faiblesse des capacités, tant au niveau central que local, conjuguée à l'importance des besoins, ainsi que l'amplification et l'accélération de la squattérisation et du développement anarchique dans et autour des villes sinistrées et de celles qui accueillent des déplacés, le cas le plus emblématique se situant autour de Corail. D'autres initiatives, plus maîtrisées mais non articulées avec une vision d'ensemble, risquent de concourir au maintien ou à l'amplification des dysfonctionnements urbains, tels la reconstruction de bâtiments sur des terrains nécessaires à l'agrandissement de la voirie, l'accroissement de l'emploi tertiaire dans des zones difficiles à desservir, etc. Plusieurs acteurs et partenaires interviennent déjà dans la planification urbaine et régionale mais leurs initiatives ne sont pas coordonnées, ce qui entraîne des duplications et une couverture inégale des territoires prioritaires, et sans qu'elles bénéficient d'une approche et de principes communs.

Afin de prendre en compte ces problèmes, il est envisagé de déployer des capacités dans les communes et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe afin de soutenir les efforts de refondation territoriale. Les communes seront appuyées pour coordonner et encadrer la planification communautaire des quartiers. Les outils de gouvernance pour l'élaboration des plans stratégiques permettront d'intégrer l'ensemble des partenaires, y compris les différents départements ministériels en charge des stratégies et programmes sectoriels. L'utilisation d'outils et de mécanismes de gestion de la croissance urbaine permettront de s'attaquer au problème du développement anarchique des villes. La stratégie de communication et d'information permettra d'intégrer l'ensemble des initiatives des différents acteurs dans une plateforme de coordination et d'échange. Elle permettra aussi d'informer les populations sur le déroulement de la planification urbaine et de la faire participer aux décisions clés.

Les interventions de planification stratégique se situeront à différentes échelles (communautés/quartiers, communes et agglomérations/régions) dans une approche complémentaire et itérative permettant aux acteurs de chaque niveau d'être informés et de prendre en compte les stratégies et projets des autres niveaux. Le plus urgent concerne les agglomérations/régions et les communes qui devront disposer d'un cadre de référence pour les plans des quartiers et des communautés qui formeront l'armature du processus de retour dans les quartiers et de la reconstruction ainsi que d'outils et de mécanismes de gestion de la croissance urbaine. Cette composante vise donc à fournir les ressources nécessaires à l'État et aux communes des zones dévastées et des pôles de développement secondaire identifiés dans le PARDH pour établir une capacité en matière de planification urbaine et territoriale, de coordination des projets et de mise en œuvre des plans (mise en place des règlements, procédures d'instruction, inspections, et instruments fiscaux) afin d'assurer que les plans soient effectivement mis en œuvre.

La stratégie de mise en œuvre permettra de conjuguer les efforts de plusieurs agences des Nations Unies pour doter l'État central et les communes des zones sinistrées et des pôles de développement de capacités en planification stratégique urbaine et régionale et en coordination de projets d'aménagement. La composante permettra : (a) d'appuyer la création d'une cellule technique au MPCE et renforcer les capacités du Ministère, (b) de renforcer les services d'urbanisme des communes et du MTPTC, (c) de renforcer la consultation et la participation des acteurs et du public aux différents niveaux, (d) d'articuler les plans stratégiques avec les politiques et programmes clefs tels que la gestion foncière, les normes d'urbanisme pour la rénovation et les extensions urbaines, les différents services urbains, les transports, la construction, la santé, l'éducation et la protection environnementale, notamment du milieu marin compte tenu de son importance économique et de l'impact négatif de l'urbanisation.

Sur une durée totale de trois ans, la mise en œuvre se fera en trois phases :

- Phase 1 de formulation et de mise en place des outils (recrutements pour la cellule technique du MPCE et les communes, production de guides méthodologiques, plateformes de concertation locales et nationales, plateforme de coordination et d'échange, etc.) – 6 mois
- Phase 2 de production des plans d'aménagement régionaux et urbains et des outils réglementaires (en fait concomitante avec la phase 1) en assurant la participation de tous les acteurs et l'articulation entre les différents niveaux territoriaux et les politiques sectorielles – 24 mois
- Phase 3 de capitalisation, d'institutionnalisation et de réplication à l'échelle nationale – 12 mois

2.3. Enseignements tirés d'expériences antérieures

Dénombrement des populations et des quartiers affectés

Les méthodologies seront basées sur les enseignements tirés des expériences passées, telles que : (a) La méthodologie traditionnelle des Recensements de la Population et de l'Habitat utilisant la technologie de pointe que représente le PDA (ordinateur de poche) et GPS, basée sur une approche standard de recensement testée durant le Recensement Haïti 2003 mise en œuvre par l'IHSI ; et (b) le Dénombrement de la Population et de l'habitat des Gonaïves (IHSI – Gonaïves 2009) durant lequel les nouvelles technologies ont été utilisées et testées avec succès. L'enseignement principal de ces expériences est que l'IHSI est capable d'utiliser les nouvelles technologies (PDA, GPS et les images satellitaires) et que ceci permettra d'obtenir des résultats immédiats.

Plusieurs facteurs sont favorables à la réussite de cette opération de collecte de données, à savoir : (a) la fructueuse expérience du dénombrement rapide de la commune des Gonaïves menée par l'IHSI conjointement avec l'UNFPA, en Août – Septembre 2009 ; b) la disponibilité de compétences haïtiennes ayant la connaissance du PDA/GPS, pour avoir participé au dénombrement des Gonaïves et à l'évaluation sommaire des dégâts (RINAH) très récemment réalisée par OCHA/Inter Agency Rapid Assessment après le séisme ; et (c) l'expérience d'OIM et d'autres agences² en terme d'Enumération participative.

Système d'information du logement et des quartiers

Lors de désastres antérieurs il a été reconnu que la territorialisation des interventions est indispensable. Notamment pour la mise en œuvre d'approches communautaires, il est essentiel de définir les limites des territoires d'intervention en se basant sur un découpage territorial faisant sens socialement c'est-à-dire des territoires (quartiers) définis par les communautés elles-mêmes. Une cartographie des quartiers précaires (d'où proviennent l'immense majorité des déplacés) sera entreprise et les quartiers serviront d'unité géographique de base pour la collecte et l'analyse de l'information. D'autre part, lors de désastres antérieurs il a été reconnu que l'utilisation de métadonnées différentes rendait impossible le dialogue entre différentes bases de données et donc le croisement de ces informations pour des analyses intersectorielles. Le projet fera un effort particulier pour promouvoir l'utilisation par tous des métadonnées définies par le programme.

Centres d'appui municipaux et communautaires

Dans des désastres antérieurs on a souvent eu tendance à ne pas impliquer les collectivités territoriales

² ONU-Habitat, Habitat for Humanity, CHF, CORDAID, Architectes de l'Urgence

alors qu'elles peuvent jouer un rôle essentiel notamment pour la coordination des acteurs intervenant sur leur territoire. Le programme permettra un renforcement des capacités des communes afin qu'elles assument leurs prérogatives et se dotent de modalités institutionnelles pérennes. De même le renforcement des capacités et la mise en place d'instruments techniques et financiers au niveau local contribuent à l'amélioration des processus de déconcentration et de décentralisation.

Toutes les expériences de reconstruction montrent que les communautés contribuent aux efforts de reconstruction et de relèvement si elles sont informées, consultées et considérées comme un acteur à part entière pour la prise de décision et le portage et la mise en œuvre de projets de développement. Les projets de démonstration en cours sur l'agglomération de Port-au-Prince concourent également à cette conclusion. Au travers des centres de ressources communautaires on dotera les communautés d'outil leur permettant d'être un acteur majeur du retour et de la reconstruction.

Dans les situations post-désastre, il est reconnu que la communication est essentielle pour permettre aux sinistrés de prendre des décisions en toute connaissance de cause ainsi que de leur permettre de participer activement aux activités entreprises. Le Programme mettra un accent particulier sur l'information des populations à travers la création de centres de ressources communautaires qui seront les espaces focaux à l'échelle des quartiers entre les administrés, les organismes travaillant sur la reconstruction et les autorités locales.

Planification urbaine et régionale stratégique

À la suite de désastres majeurs, il est reconnu que : (a) la planification stratégique fournit un cadre de coordination pour l'aménagement et pour les investissements sectoriels en vue du développement durable des territoires, (b) la planification stratégique doit s'appuyer sur la consultation et la participation des différents acteurs et viser à l'établissement de consensus, (c) la planification stratégique doit inclure en amont les montages institutionnels et financiers des opérations d'aménagement pour se traduire dans la réalité, et (d) les désastres naturels sont l'occasion du renforcement de la planification stratégique conduisant à un développement plus sûr et durable. Les activités de planification stratégique proposées prendront en compte l'ensemble de ces recommandations.

2.4. Pertinence du Programme avec le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH)

LE PARDH et le PDNA ont défini l'importance de l'occupation de l'espace par la population et ont recommandé la réalisation d'un dénombrement de la Population et de l'Habitat. En relation avec le système d'information, le PARDH prévoit l'étude et le développement des techniques d'information et de communication modernes dans les services publics en vue de la réinstallation des administrations, et notamment : l'ouverture d'un portail internet ; et la mise en place d'un système de communication. Le PARDH souligne également l'importance d'obtenir l'ensemble des données statistiques et cartographiques de base nécessaires pour planifier et mettre en œuvre les volets : (a) reconstruction des zones dévastées, (b) rénovation et développement urbaine, (c) logement et (d) accès aux services de base.

En relation aux Centres d'appui municipaux et communautaires, le PARDH prévoit un renforcement du rôle des communes dans le dégagement et le traitement des débris, la protection civile, les plans et schémas de développement et d'aménagement du territoire, la conception de plans d'urbanisme, la construction de la voirie locale, la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable, de réseaux d'assainissement et de collecte et de gestion des déchets, la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, notamment à travers une décentralisation des règles d'urbanisme, ainsi que des activités allant dans la sens de la décentralisation.

En relation à la planification urbaine et régionale stratégique, le PARDH prévoit que les capacités centrales et locales soient renforcées pour coordonner les aménagements dans le cadre de la reconstruction des zones dévastées, promouvoir les pôles de développement et de rénovation urbaine et soutenir l'aménagement du territoire et le développement local dans le cadre de la refondation territoriale.

L'ensemble des composantes contribuent également au Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies qui tend à favoriser le renforcement des capacités des autorités centrales et locales pour la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la stratégie de retour et de relogement.

2.3. Déficiets de financement pour les interventions proposées

Concernant le dénombrement des populations et des quartiers affectés, l'IHSI reçoit de manière régulière un support technique et financier de l'UNFPA en vue de renforcer son mandat de collecte et d'analyse des données. Cependant, l'IHSI n'a pas de ressources pour entreprendre un dénombrement en dehors de ses activités normales de recensement ; cette activité devra être financée par une dotation extérieure.

Concernant le système d'information du logement et des quartiers, un projet d'appui au CNIGS pour le suivi du retour et de la reconstruction a été approuvé par la CIRH en juin 2010. Ce projet n'a jamais reçu de financement et a donc été incorporé dans le présent projet. Bien que les exigences de gestion de l'information ont été partiellement comblées par les activités de gestion de l'information qui ont été menées par les groupes sectoriels, il y a un retard dans le développement d'un système intégré d'information permettant d'organiser et de faire le suivi et l'évaluation d'un très grand nombre d'initiatives de relèvement, de reconstruction et de développement au niveaux des quartiers et des communes.

Concernant les centres d'appui municipaux et communautaires, la poursuite des actions de formation engagées en 2010 par le MICT (la formation de 22 ingénieurs municipaux et leur mise à disposition auprès des communes, formation des comptables communaux), le recrutement et/ou la formation de cadres communaux spécialisés dans les métiers dits « prioritaires » (agents fiscaux, urbanistes, programmistes, etc.) s'intègrent dans cette composante. Le MICT recherche des cofinancements. À l'instar de l'Agence Technique Locale (ATL) créée dans la Vallée des Palmes, de nouvelles ATL doivent être implantées de manière à disposer de compétences de proximité en termes d'urbanisme, de planification, de mobilisation et de communication sociale, etc. Il est important de former des pools d'expertise auprès des communes ou au niveau départemental, pour permettre la coordination de la reconstruction, du retour et du développement local. Des appuis ponctuels ont été octroyés aux communautés pour leur permettre de contribuer à la reconstruction. Par ailleurs, il s'agit d'établir des centres relais permanents au cœur des quartiers, en liaison directe avec les ATL et également les agents de retour, de façon à assurer la complémentarité et la cohérence des interventions camps-quartiers-communes et l'échange d'informations (dans les deux sens) entre ces deux échelles. Il est à noter que des fonds sont disponibles pour quelques mois, qui permettront d'assurer certaines des activités planifiées pendant ce laps de temps. Un complément de financement est donc d'ores et déjà nécessaire afin d'atteindre les objectifs de cette composante.

Concernant la planification urbaine et régionale stratégique, alors que le MPCE a déjà lancé les études d'urbanisme à travers le Bureau d'études IBI-DAA, et que l'élaboration de cartes de risques sismiques devrait bientôt commencer, ces études ne couvrent que partiellement tant les volets de participation et d'information du public dans la planification stratégique, que le renforcement indispensable des structures de l'État et des collectivités territoriales. Ceux sont des volets essentiels pour la réussite et l'opérationnalisation de toute initiative de planification urbaine. C'est pourquoi le MPCE a voulu mobiliser les fonds de la CIRH pour compléter et maximiser son investissement initial.

2.4. Bénéficiaires principaux

Dénombrement des populations et des quartiers affectés

Dans l'exercice de dénombrement/énumération, les données seront recueillies et publiées par genre. La collecte et l'analyse des données permettront de mettre en évidence et d'identifier tous les bénéficiaires de la reconstruction, avec une attention pour les populations les plus vulnérables (femmes chefs de famille, jeunes et enfants, personnes âgées et personnes handicapées, etc.). C'est sur la base de cette information que seront établies les listes de bénéficiaires pour les programmes d'appui. Ces programmes seront élaborés sur la base des besoins qui auront été quantifiés au travers l'exercice de dénombrement/énumération.

Système d'information du logement et des quartiers

Les populations affectées par le tremblement de terre bénéficieront d'une assistance technique et financière correspondant à leurs besoins grâce à une information de qualité permettant de quantifier et de

géo-localiser les besoins des communautés, mais aussi des familles. L'information sera systématiquement collectée, analysée et produite, en désagrégant les données par genre, ainsi les besoins spécifiques des femmes et des hommes pourront être pris en compte.

La CIRH, les ministères et les communes seront des utilisateurs importants de l'information produite par la composante pour la priorisation, la planification, la coordination et le contrôle de qualité des activités de reconstruction. De même, les partenaires techniques et financiers utiliseront l'information pour la programmation, le suivi et l'évaluation de leurs activités de reconstruction. Grâce à l'Internet, l'ensemble des acteurs publics et privés auront un accès à l'information.

Les communautés formées au niveau de la composante 1 (IHSI, IOM, UNFPA pour la collecte de base de données) seront des bénéficiaires et acteurs du système, surtout pour les mises à jour de l'information au niveau des quartiers.

Centres d'appui municipaux et communautaires

En premier lieu, la population sinistrée aura accès à des services communaux compétents et responsables en matière de coordination, d'urbanisme, de relogement, et d'information et pourra faire des choix en toute connaissance de cause. L'administration centrale (MICT, voire services déconcentrés de l'État) sera plus performante et l'administration locale bénéficiera de services et de moyens humains, techniques et financiers permettant d'assumer ses prérogatives.

Les centres de ressources communautaires offriront un soutien et une communication ciblés aux personnes les plus vulnérables (femmes chefs de famille, jeunes et enfants, personnes âgées et personnes handicapées, personnes déplacées dans les camps, etc.), et des programmes ciblant particulièrement les femmes. De même, les centres de ressources communautaires offriront un espace spécifique pour les jeunes. Le projet favorisera les consultations avec les communautés par le biais des organisations de jeunes, afin de s'assurer que le projet de centres de ressources communautaires tienne compte des priorités et des services adaptés pour ces derniers.

Au niveau des quartiers, les centres de ressources communautaires fourniront une assistance continue et de l'information aux familles sur la reconstruction. Des enquêtes de satisfaction seront menées auprès des familles dans les quartiers pour jauger des services dispensés via les centres de ressources communautaires. À compétences égales, le recrutement d'experts féminins pour les centres municipaux/ communautaires sera favorisé.

Planification urbaine et régionale stratégique

Les administrations communales, les groupes organisés de la société civile, -leaders communautaires et des quartiers-, verront leurs capacités de planification et de suivi des interventions renforcées. Le processus participatif de planification urbaine et régionale qui sera mis en place est conçu pour assurer la participation de l'ensemble des personnes concernées dans le développement, le suivi la mise en œuvre des programmes et projets. Toutes les activités de la composante concourent à l'égalité du genre, tant en matière de recrutement et de mobilisation d'expertise que de la représentation des groupes de femmes dans la participation aux exercices de planification de chaque territoire, celles-ci (les femmes) jouant un rôle clef dans l'accès aux services de base, l'économie des quartiers et la structuration de la société. Des activités spécifiquement dédiées aux femmes seront ainsi mises en place et les associations faisant la promotion du genre seront privilégiées.

2.5. *Prise en compte des besoins des groupes particulièrement vulnérables*

Concernant l'exercice de dénombrement/énumération, comme dans le Recensement de 2003 et le Dénombrement des Gonaïves de 2009 des questions seront posées sur les besoins des groupes vulnérables ou marginalisés. La composante permettra de collecter l'information relative à la tenure. Sur la base de cette information, un travail sera entrepris concernant les aspects légaux liés à l'énumération pour mettre

en place les mécanismes de reconnaissance de la valeur de l'information afin de renforcer la sécurité de la tenure notamment des populations vulnérables vivant dans les quartiers précaires.

Pour la gestion de l'information, le CNIGS créera des liens avec l'observatoire des vulnérabilités (CNSA) afin de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables. Des critères et des outils de collecte de l'information permettront de quantifier et de géo-référencer les ménages particulièrement vulnérables.

Dans la programmation, la mise en œuvre et la coordination des activités d'appui à la reconstruction, les centres d'appui municipaux et communautaires veilleront à ce que les besoins des populations vulnérables soient systématiquement priorités. Un système d'accompagnement *ad hoc* sera mis en place au niveau des centres de ressources communautaires.

Au travers des activités de planification, on recherchera systématiquement la satisfaction des droits humains tels que l'accès à un logement décent et à l'eau. Via cette composante, on s'assurera particulièrement de la participation des leaders communautaires au processus de planification urbaine. Ils pourront ainsi faire valoir les priorités des habitants des quartiers précaires qui jusqu'à présent ont rarement ou jamais étaient impliqués dans ces exercices. Au travers de l'implication de groupes organisés de la société civile à ces processus on encouragera la prise en compte des problématiques des populations marginalisées.

2.6. *Prise en compte des thématiques transversales*

Le programme prendra en compte les thématiques transversales suivantes :

- **Droit humains** : le droit des sinistrés de participer à la mise à jour de l'information, le recensement et l'identification des priorités dans le cadre de la reconstruction sera promu ainsi que le droit des sinistrés de participer aux choix des options et des solutions pour le retour et la reconstruction. Au travers de l'ensemble des composantes on recherchera la satisfaction des droits humains tels que l'accès à un logement décent, l'accès à l'eau, l'accès à l'éducation et la santé et l'accès à l'emploi.
- **Égalité du genre** : dans l'ensemble des composantes, on mettra l'accent sur l'implication des groupes de filles et femmes –surtout dans les quartiers– et on adoptera une stratégie de communication adaptée pour les femmes.
- **L'environnement** : appui aux communautés pour établir un diagnostic sociodémographique et environnemental comprenant les problématiques liées aux ressources naturelles et aux risques environnementaux. L'environnement sera une des thématiques transversales majeures de la composante de planification.
- **Gouvernance** : le renforcement des capacités en termes de planification et de gestion concourent à l'accomplissement de la bonne gouvernance. Les composantes 3 et 4 contribueront à établir le dialogue entre les communautés et leurs élus, ainsi que les collectivités territoriales avec le gouvernement autour du travail de planification urbaine.
- **Réduction des risques** : la prévention des risques est l'une des thématiques transversales majeures des composantes 2, 3 et 4. . Un effort particulier sera fait pour mettre en place des mécanismes de coordination avec le DPC et les diverses initiatives d'identification des risques afin de permettre au CNIGS de produire des informations cartographiques indispensables pour prendre en compte les risques dans l'ensemble des activités de reconstruction.

2.7. *Renforcement des capacités nationales*

Dans la composante dénombrement/énumération, UNFPA offre déjà son soutien technique à l'IHSI en ce qui a trait aux travaux préparatoires au recensement de 2013. À travers cette composante, l'UNFPA sera impliquée dans l'actualisation cartographique en continuant à offrir son soutien technique à l'IHSI. UNFPA s'assurera que l'appui de l'IHSI au projet est conforme aux règlements et que l'institution bénéficiera de cet apport pour les travaux futurs. L'OIM renforcera la capacité de l'IHSI à partir de son expérience récente de collecte des informations sur les personnes déplacées. ONU-Habitat assurera la liaison entre les exercices d'énumération et les diverses initiatives appuyant le gouvernement Haïtien sur les problématiques foncières et de tenure.

Au travers de la composante de gestion de l'information, le CNIGS bénéficiera d'un vaste programme de renforcement de capacités incluant des formations, l'achat d'équipements et la mise à disposition de personnels. Des ateliers techniques seront organisés afin de permettre à l'ensemble des utilisateurs d'avoir accès à l'information qui sera produite par le système. Ces ateliers permettront d'acquérir des notions de bases sur le fonctionnement, l'utilisation et l'utilité de systèmes d'information géographique. Des formations spécifiques des techniciens des ministères et des municipalités seront offertes afin d'introduire les outils SIG dans ces institutions. Le programme permettra de mettre à disposition les outils et les technologies adéquats pour développer les produits SIG nécessaires pour le suivi et l'évaluation des projets de la reconstruction des quartiers, pour la planification communautaire et le développement urbain.

Au travers de la composante des centres d'appui municipaux et communautaires, le renforcement des capacités nationales se fera à trois niveaux :

- Pour le MITC : Accompagnement des missions des collectivités territoriales en relation avec la reconstruction, la planification et le développement local et mise en œuvre du suivi-évaluation des actions réalisées dans les territoires ;
- Pour les communes : Augmentation des effectifs de personnel et des moyens. Amélioration des savoir-faire, en matière de : (a) planification urbaine et ingénierie, (b) planification financière, (c) coordination et supervision des partenaires de reconstruction et de retour, (d) supervision des centres de ressources communautaires, (e) communication sociale et (f) collecte et gestion des données et (g) préparation de projets et recherche de financements pour le compte de la commune. (f) développement de la capacité opérationnelle afin de supporter la coordination et la supervision des partenaires d'appui au retour et à la reconstruction, soulignant également la fermeture des camps ;
- Pour les communautés : Renforcement des capacités des leaders communautaires dans les domaines du leadership, de la résolution de conflits, de la communication, de la planification et de la mise en œuvre de projets communautaires.

Concernant la planification urbaine et régionale stratégique, cette composante permettra dans un premier temps de fournir une expertise internationale, puis de recruter et de former simultanément les cadres nationaux et locaux. Une grande variété d'acteurs nationaux et locaux sera impliquée dans la production des plans territoriaux afin de garantir une large appropriation et de faciliter leur traduction opérationnelle. Les capacités nationales seront renforcées au niveau du MPCE, des Communes et des quartiers.

3. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Objectif global :</p> <p>Le Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers a été développé afin de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et la coordination.</p>			
<p>Composante 1 : Dénombrement des populations et des quartiers affectés</p> <p>Objectifs immédiats : L'objectif de la composante est de fournir des données sur les quartiers, les bâtiments et les ménages (population), le statut d'occupation des logements ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires comme un moyen de faciliter les efforts concernant les logements et la reconstruction pour les populations affectées par le séisme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologiques de la Cartographie • Méthodologie de collecte des données • Questionnaire • Bases de données • Recueil de données agrégées sur la population, par SDE • Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructures communautaires collectées • Base pour les données du SSIS 	<ul style="list-style-type: none"> • Document sur la méthodologiques de la Cartographie • Document sur la Méthodologie de collecte des données • Questionnaire • Bases de données développées et données traitées dans le format convenu • Recueil de données agrégées sur la population par SDE disponible sur demande aux utilisateurs. • Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructures communautaires collectées • Base pour les données fonctionnels du SSIS 	<ul style="list-style-type: none"> • La situation politique et sécuritaire permettant la mise en œuvre et le suivi des projets est normale • Plan alternatif en vue d'obtenir les résultats • Décaissement effectué à temps • Structures de l'IHSI fonctionnel. • Les ressources humaines disponibles
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement réalisé et publié • Cartographie des zones affectées actualisée. • Bases de données développées • Recueil de données agrégées sur la population par SDE, disponible • Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructure communautaire collectées disponibles • Base de données SSIS disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologiques de la Cartographie • Méthodologie de collecte des données • Questionnaire • Bases de données • Recueil de données agrégées sur la population par SDE • Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructures communautaires collectées • Base pour les données du SSIS 	<ul style="list-style-type: none"> • Document sur la méthodologiques de la Cartographie • Document sur la Méthodologie de collecte des données • Questionnaire • Bases de données développées et données traitées dans le format convenu • Recueil de données agrégées sur la population par SDE disponible sur demande aux utilisateurs. • Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructures communautaires collectées • Base pour les données fonctionnels du SSIS sera disponible pour IHSI 	<ul style="list-style-type: none"> • Décaissement effectué à temps • Structures de l'IHSI fonctionnel. • Les ressources humaines disponibles • La situation politique et sécuritaire permettant la mise en œuvre et le suivi des projets est normale • Plan alternatif en vue d'obtenir les résultats

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Activités :</p> <p>1.1 L'actualisation de la cartographie des SDE et l'inventaire des bâtiments seront suivis de la sélection des unités de SDE affectées par le séisme. Ces SDEs seront incluses dans la prochaine composante – Composante 2 du projet.</p> <p>1.2 Des équipements (server, desktop, ordinateurs portables, imprimantes, PDAs) et logiciels (Desktop Arc GIS, Server Arc GIS, Map Info, logiciel de saisie PDA, Server SQL) adéquats, seront fournis par une coopération technique.</p> <p>1.3 Le personnel de l'IHSI recevra une formation.</p> <p>1.4 L'IHSI en particulier, bénéficiera de l'amélioration du recensement cartographique par une mise à jour de près de 3,500 des 12,000 SDEs</p> <p>1.5 Les données sur l'énumération du ménage seront captées en utilisant le questionnaire adapté aux exigences techniques du modèle de Gonaïves</p> <p>1.6 Les PDA seront utilisés comme moyen pour capter les données et sauvegarder les informations sur le terrain.</p> <p>1.7 L'enregistrement effectué par l'OIM et la DPC sur les sites de personnes déplacées sera intégré au recensement de quartier. Le registre de sites de personnes déplacées sera lié à la base de données du recensement de quartier.</p> <p>1.8 Un centre de traitement de données sera mis en place à l'IHSI, équipé de logiciel et outils adéquats.</p> <p>1.9 Les données seront facilitées par zones au CNIGS pour être stockées pour l'IHSI.</p> <p>1.10 La base de données sera fondée sur des bases déjà existant et sur les systèmes de GIS qui va faciliter le partage de données avec l'IHSI et le CNIGS.</p> <p>1.11 La base de données sera fondée sur MS SQL (Server MS SQL 2005 ou des versions plus récentes avec des caractéristiques spatiales) en utilisant le MS access front-end pour la saisie des données.</p> <p>1.12 Les données seront remises à la CNIGS - SILQ</p> <p>1.13 La politique du partage des données sera décidée par l'IHSI et le CNIGS, en respectant le besoins du SILQ. Les données seront déposées au CNIGS- SILQ.</p> <p>1.14 Mise au point du système de (a) mise en cohérence des autres initiatives d'énumérations participatives, (b) de la collecte au sein de l'IHSI et du CNIGS de l'information produite par les autres initiatives et (c) de validation de l'information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements disponibles • Personnels formés ventile par sex • Espace disponible à l'IHSI • Cours de formation en GIS, cartographie et collecte des données • Rapport d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements installés • Documents de formation • Local • Document de Cours de formation en GIS, cartographie et collecte des données • Rapport d'état d'avancement disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Décaissement effectué à temps • Structures de l'IHSI fonctionnel. • Les ressources humaines disponibles La situation politique et sécuritaire permettant la mise en œuvre et le suivi des projets est normale • Plan alternatif en vue d'obtenir les résultats

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Composante 2 : Système d'information du logement et des quartiers</p> <p>Objectif immédiat 2 L'objectif de la composante est de développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers en Haïti, qui servira d'abord comme un outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et qui permettra d'établir des outils pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de programmes de développement urbains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les serveurs locaux pour l'hébergement de l'outil sont déployés • La base de données est fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Les opérateurs de la reconstruction utilisent le système pour la prise de décision • L'accès via internet est disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources financières et humaines sont disponibles • Le cadre de collaboration entre les différents partenaires est établi et effectif
<p>Résultat attendu 2.1 : Un réseau d'utilisateurs et de producteurs de données géographiques est mis en place.</p> <p>Activités du résultat 2.1:</p> <p>2.1.1 Réalisation d'atelier technique par thématique pour animer un réseau de spécialistes dans chacune des organisations.</p> <p>2.1.2 Organisation des sensibilisations / formation à l'outil SIG. Pour les techniciens des organisations, mais aussi des communautés qui vont participer à la conception et à la mise à jour des données mises sur la plateforme.</p> <p>2.1.3 Animation et suivi du réseau d'utilisateurs et producteurs. Se rapprocher des communautés, pour collecter leur vision du territoire.</p> <p>2.1.4 Identifier les acteurs importants et recenser les projets et méthodologies qui sont ancrés dans le local pour en extraire les informations et leçons pour la mise en place du système commun. En gardant à l'esprit que ce projet est d'accompagner au mieux la reconstruction (intégration des données de la composante 1) et faire des remarques fortes sur les risques naturels pouvant affecter les populations.</p> <p>2.1.5 Rechercher des informations sur les techniques et prévoir les évolutions nécessaires d'applications existantes, pour permettre les échanges et les évolutions futures de l'application.</p> <p>2.1.6 Commencer à lister les flux de données avec d'autres applications, identifier les données de référence, les images satellites de référence.</p> <p>2.1.7 Construire un comité de pilotage opérationnel pour soutenir le maître d'œuvre.</p> <p>2.1.8 Rédiger une note de cadrage du projet et le faire valider par la maîtrise d'ouvrage (la CIRH et comité de pilotage).</p> <p>2.1.9 Transmettre la note de cadrage du projet et tout document aux autres partenaires.</p> <p>2.1.10 Rechercher l'équipe fonctionnelle nationale et internationale qui va mener les projets à son terme (prestataires, équipe du CNIGS,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers sur l'utilisation et la diffusion de l'information géographique réalisée • Les projets et les activités des projets sont recensés dans les localités et les quartiers • L'inventaire des données disponibles de toutes sortes est réalisé • Le réseau d'utilisateurs du système est mis en place • Les besoins de chaque communauté locale sont pris en compte • Le comité de pilotage est construit, • Le projet est lancé 	<ul style="list-style-type: none"> • La liste des activités des projets est établie • La liste des organisations et des acteurs intervenant dans les quartiers est dressée • Le diagramme des flux d'information entre les acteurs est représenté • La liste des besoins des utilisateurs est rédigée • Le document régi le fonctionnement du réseau d'utilisateurs est rédigé • Le comité de pilotage est fonctionnel, • L'équipe de projet est mise en place • Les contrats des différents intervenants sont rédigés • Un calendrier d'exécution du projet est établi 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès dans certaines zones • Les acteurs des projets acceptent de partager les informations sur les projets • Les ressources nécessaires sont disponibles à la réalisation des activités

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>mise au point des contrats, MOU, autres,...), techniciens, gestionnaires, administratifs, communication, rattachés au CNIGS et le comité de pilotage. Anticiper l'achat de matériel, mise à disposition de bureau.</p> <p>2.1.11 Lancer officiellement le projet en expliquant les dates clés et résultats attendus</p>			
<p>Résultat attendu 2.2: Les besoins et exigences sont identifiés.</p> <p>Activités du résultat 2.2 : 2.2.1 Expression des besoins et recueillir les exigences opérationnelles, prévoir l'équipe technique qui va réaliser cette étude des besoins 2.2.2 Réaliser une modélisation de la structure (base de données, interface entrée donnée, cas d'utilisation, webmapping), basée sur les besoins identifiés par les partenaires 2.2.3 Définir les orientations techniques, 2.2.4 Définir les exigences fonctionnelles pour l'exploitation et les consigner dans un document. 2.2.5 Formaliser les exigences d'ergonomie, graphique et d'interface utilisateur dans un document 2.2.6 Réaliser un cahier des charges pour définir l'environnement technique cible 2.2.7 Faire valider les documents par le comité de pilotage et constituer une équipe pour la conception et implémentation de la plateforme 2.2.8 Communiquer aux différents partenaires la prochaine étape au projet,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de conception et de développement est mise en place, • Document sur les besoins des utilisateurs rédigé • Les fonctionnalités de la base de données sont bien identifiées • Les contraintes liées aux opérations d'urgence sont connues • Les différents modèles du système sont conçus • Le choix de l'architecture du système est arrêté • Les outils (logiciels, hardware, réseau de communication, etc.) sont identifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de développement a un espace et les conditions requises pour travailler • Un cahier des charges a été réalisé • Un plan de développement du système est rédigé • Le document des besoins des utilisateurs est disponible pour commentaire et suggestion par les différents acteurs du projet • Les modèles de données sont disponibles et présentés pour validation par les acteurs du projet • Le document arrêtant le choix du système est diffusé • L'ensemble des outils pour le développement sont disponible pour l'équipe de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe de développement n'est pas à la hauteur des attentes des utilisateurs • Les conditions de travail de l'équipe de développement n'est pas assurée • Les commentaires des utilisateurs sur le document des besoins ne parviennent pas au projet à temps • Le système mise au point n'est pas adapté par rapport aux besoins et aux fonctionnalités identifiés par les utilisateurs
<p>Résultat attendu 2.3 : La plateforme SILQ est conçue et opérationnelle.</p> <p>Activités du résultat 2.3: 2.3.1 Développement de la plateforme 2.3.2 Faire valider les documents par l'équipe technique, et définir les rôles et répartition des tâches au sein de l'équipe, 2.3.3 Adopter la méthode de travail participative au sein de l'équipe pour respecter les délais, la qualité. 2.3.4 Prévoir l'ajustement de la plateforme en rapport au retour des partenaires et des équipes de terrain. 2.3.5 Réaliser les tests sur la plateforme à chaque version incrémentale. 2.3.6 Gérer les anomalies et affecter les corrections à la prochaine version. 2.3.7 Présentation de la plateforme, des fonctionnalités, des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Document de spécification technique est produit • Mise au point de la méthode participative pour la réalisation du projet • Le système a été conçu, développé, testé, validé et mis en ligne • Un système pour faire remonter les anomalies est conçu • Atelier de présentation du produit final au grand public est préparé et réalisé • Un document des procédures de mise à jour du système est rédigé 	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la documentation sur le projet est validée, • La première version du système est en ligne, • Les évolutions du système sont effectivement visibles, • Les anomalies ont été corrigées, • Les invitations à l'atelier final de présentation a été lancées, • Document de mise à jour disponible 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à internet n'est pas assuré • Le système est suffisamment convivial et intuitif • Les utilisateurs utilisent effectivement le système • Espace disponible pour la présentation finale est garantie • La communauté n'est pas suffisamment impliquée dans la mise à jour du système

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
évolutions futures.			
<p>Résultat attendu 2.4 : Les capacités des usagers sont renforcées.</p> <p>Activités du résultat 2.4 : 2.4.1 Réalisation des séances de formation à l'intention des communautés, des universitaires, des élus locaux, etc. à l'utilisation de l'outil. 2.4.2 Rendre les documents importants accessibles aux partenaires via un google doc ou autre et consigner les remarques des partenaires sur la plateforme 2.4.3 Expression des besoins et recueillir les exigences opérationnelles, prévoir l'équipe technique qui va réaliser cette étude des besoins 2.4.4 Etablir un bilan et un suivi du projet régulièrement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de formation par type d'utilisateur sont rédigés • Un plan de formation et de communication autour du système est conçu • Le système est facilement utilisable par les partenaires et les fonctionnalités de mise à jour de la plateforme par les partenaires fonctionnent • L'accent sur l'intérêt d'utiliser le système est le point central dans les formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents documents de formation sont disponibles • Un plan de formation a été rédigé et validé • Les documents de formation sont accessibles via le système ou autre plateforme d'échange • La communauté intègre le système dans leur vie quotidienne 	<ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation des équipes d'utilisateur au niveau de chaque communauté est assurée • Le transfert du savoir autour du système n'est pas transmis au sein des groupes de chaque communauté
<p>Composante 3</p> <p>Objectifs immédiats :</p> <p>La composante a pour objectifs immédiats de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doter le MICT de moyens humains, techniques et financiers pour assurer un appui aux communes ; • renforcer les capacités des communes pour superviser, coordonner, opérationnaliser, communiquer et assurer le contrôle qualité et le suivi des programmes de reconstruction dans leurs territoires respectifs ; • créer au sein des communautés des lieux de formation et d'information ; • appuyer les communautés dans les projets de retour, reconstruction et logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le MICT : un observatoire de la décentralisation est créé (ressources juridiques, didactiques, humaines et financières) • Pour les Communes : les outils d'aide à la décision, la planification, la coordination et de communication sont développés (ATL et CRC) • Les communautés ont un accès aux services municipaux, dont le service du logement, et à l'information sur le retour et la (re)construction. Prise de conscience des droits et devoirs du citoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les effectifs des RH • Qualité des rapports d'activité • Représentation cartographique des implantations territoriales des ATL et CRC et leur bilan d'activité • Compte-rendu de réunions, de rencontres et documents de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des ressources financières. • Profils de poste (MICT, ATL et CRC) et ressources humaines nationales disponibles • Curriculum de formation mis au point • Des infrastructures immobilières d'hébergement des ATL et CRC sont disponibles • Volonté politique au niveau des communes devant héberger les ATL
<p>Résultat attendu 3.1 : Le MICT dispose des capacités renforcées de suivi, évaluation et communication sur ses activités</p> <p>Activités du résultat 3.1 : 3.1.1Création de la cellule suivi, évaluation et communication au sein de la DCT 3.1.2. Création de l'observatoire des collectivités territoriales 3.1.3. Définition des profils de poste et des curriculums de formation pour la cellule de suivi 3.1.4. Recrutement du personnel pour la cellule de suivi 3.1.5. Mise en œuvre du partenariat avec la Direction de la protection civile du MICT (DPC) et avec les Centres départementaux et communaux de protection civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan et évaluation des nouveaux services créés à la DCT : observatoire et service de communication • Nombre de cadres recrutés pour le service de communication et de suivi-évaluation de la DCT du MICT • Formation technique des cadres recrutés dans les domaines de la communication et du conseil • Mécanisme d'appui au montage, à l'opérationnalisation et au suivi des ATL et CRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité trimestriel des ATL et CRC • Rapport d'activité semestriel du MICT sur les dynamiques à l'échelle nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien politique national et local en faveur de la reconstruction des quartiers

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
3.1.6. Recrutement et mise en place au sein du MICT d'un chef de projet superviseur des agences techniques locales et centres de ressources communautaires			
<p>Résultat attendu 3.2 : Les collectivités, à travers les ATL, disposent d'un personnel formé pour appuyer techniquement la coordination de la reconstruction et faciliter les démarches de montage de projets techniques.</p> <p>Activités du résultat 3.2 : 3.2.1 Formation de 30 ingénieurs municipaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ingénieurs formés • Nombre d'ingénieurs déployés au niveau des collectivités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Coursus et rapports de formation disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Curriculum de formation et modalités de déploiement des ingénieurs formés agréés
<p>Résultat attendu 3.3 : Les territoires disposent d'agences techniques locales à l'échelle intercommunale ou communale et de centres de ressources communautaires au niveau des quartiers pour faciliter la planification, la coordination et l'information sur la reconstruction, le retour et le développement local.</p> <p>Activités du résultat 3.3 : 3.3.1. Dix agences techniques locales sont établies et fonctionnelles dans les communes affectées par le séisme et trois pôles de développement 3.3.2. Douze centres de ressources communautaires sont établis et fonctionnels dans les 12 communes affectées par le séisme 3.3.3. Les autorités locales et des bénéficiaires sont correctement informés sur les services et les options disponibles leur permettant de prendre des décisions via une campagne de communication. 3.3.4. Les autorités locales et les partenaires impliqués dans les activités de retour sont formés et utilisent les outils de communications mis à leur disposition 3.3.5. Recrutement des 4 Points Focaux Opérationnels et Mobiles qui vont couvrir les 12 CRC 3.3.6. Un appui opérationnel est déployé auprès des communes pour appuyer la coordination de l'appui au retour 3.3.7. Assurer le suivi des bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres recrutés par commune pour les services techniques municipaux/ ATL • 10 ATL en place • Personnel recruté pour les CRC <ul style="list-style-type: none"> ○ 12 CRC fonctionnels • Mécanismes de coordination et d'échange d'information établis entre les ATL et les CRC en vue d'enrichir et d'assurer la cohérence avec la coordination des activités de reconstruction au niveau des quartiers • Stratégie de communication conçue • Nombre d'outils de communication développés • Nombre de quartiers ayant reçu au moins une campagne d'information • Nombre de familles par commune ayant bénéficié d'une solution durable (assistées par le centre de ressources communautaires) • Nombre de cas de retour suivi vers une solution durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Organigrammes des ATL et CRC • Rapports des réunions des plateformes d'information et de coordination comprenant les ministères et départements compétents de la Commune, les autres communes de la région métropolitaine / région et les agences de reconstruction et de développement, le secteur privé, les ONG • Niveau de fréquentation des CRC et de satisfaction des populations • Rapport d'activités • Base de données • Outils développés 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui du MICT et des communes concernées pour identifier des infrastructures immobilières d'hébergement des ATL et CRC • Appui de la commune pour la coordination effective entre les ATL, les services municipaux concernés et les CRC • Volonté politique continue au niveau des communes bénéficiaires • Les ressources humaines sont disponibles et mises à disposition par les autorités locales • La situation politique et sécuritaire permet la mise en œuvre et le suivi des projets
<p>Composante 4 : Planification urbaine et régionale stratégique</p> <p>Objectifs immédiats : L'objectif immédiat de la composante est de renforcer les capacités : (a) du MPCE pour orienter, diriger et coordonner la préparation des plans stratégiques de développement régional et urbain et les stratégies de reconstruction y relatives, et (b) des communes pour contribuer à la planification stratégique de leurs territoires respectifs,</p>			<p>L'objectif immédiat contribue à l'objectif global en offrant outils spécifiques de planification et de suivi et en renforçant les capacités nécessaires à la mise en place de ces outils.</p>

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour l'exécution de projets urbains stratégiques et mieux assurer la gestion du cadre bâti urbain.</p>			<p>Conditions externes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité et volonté politique - intérêt pour une approche participative
<p>Résultats attendus 4.1 : Les territoires sinistrés par le séisme et les pôles de développement secondaires disposent de plans stratégiques et de plans d'aménagement et d'urbanisme, cohérents avec le développement durable incluant la gestion des risques sismiques, et formulés avec la participation des acteurs concernés.</p> <p>Activités du résultat 4.1: 4.1.1 Consultation documentaire, Consultation des groupes majeurs, production d'esquisses, validation itérative par les acteurs locaux avant finalisation 4.1.2 Ateliers multi acteurs pour la formulation des priorités aux différents niveaux (quartier, commune, agglomération/région) et Ateliers de validation des esquisses 4.1.3 Renforcement de capacité pour l'élaboration de stratégies sur la gestion foncière, la construction, l'urbanisme et l'environnement urbain et Coordination avec les départements ministériels et acteurs chargés des autres stratégies et programmes transversaux et sectoriels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans stratégiques de développement et d'aménagement validés par les instances locales et nationales • Les plans d'aménagement et les plans d'urbanisme des zones sinistrées et des pôles de développement sont finalisés dans le cadre de processus participatifs. • Nombre d'ateliers réalisés • Les plans territoriaux prennent en compte les stratégies sectorielles et transversales et notamment la protection environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des plans • Vérification du contenu des rapports et plans 	<p>Le bureau d'étude IBI-DAA prend effectivement en compte les résultats des activités parallèles de planification participative dans les schémas d'aménagement et d'urbanisme.</p>
<p>Résultats attendus 4.2 Le MPCE dispose de capacités renforcées de conception / élaboration, coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre des plans et projets en privilégiant une démarche de planification stratégique (communication / participation)</p> <p>Activités du résultat 4.2: 2.1.1 Appui à la planification stratégique et opérationnelle 4.2.2 Appui à la gestion et à la supervision de la mise en œuvre des contrats d'études et à la mise en place et aux activités de la Cellule technique du Ministère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers d'information concertation locale et de participants touchés • Nombre d'organisations impliqués dans la consultation et la démarche participative • Cellule technique opérationnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du projet sur les activités et les intervenants • Finalisation des études • Rapports de projet 	<p>Une bonne articulation est faite entre la cellule technique du MPCE et le dispositif d'appui aux ATL du MI CT.</p>

Objectifs - Résultats - Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p>Résultats attendus 4.3: Les communes sinistrées et des pôles de développement disposent de capacités pour participer à la planification régionale, préparer les plans communaux, coordonner les projets d'aménagement sur leur territoire et coordonner les plans communautaires de quartier ainsi que pour la mise en œuvre de plans et projets, la mise en application de la réglementation sur l'urbanisme et l'utilisation d'outils de gestion du développement urbain. D'autre part, le MTPTC dispose de capacités renforcées en matière d'urbanisme</p> <p>Activités du résultat 4.3: 4.3.1 Organisation d'activités de sensibilisation et d'ateliers de validation des documents cadres sur la gestion environnementale des villes de la planification urbaine, la préparation des plans communaux et la coordination des projets d'aménagement 4.3.2 Elaboration et appui à la mise en place de programmes de formation continue pour le personnel communal ; Renforcement des capacités et Assistance technique au renforcement des structures communales ; Formation sur l'application de la réglementation et outils de gestion du développement urbain 4.3.3 Ateliers de formation et de renforcement des capacités sur la dimension environnementale de la planification urbaine, et Organisation d'activités de sensibilisation sur la gestion environnementale des villes 4.3.4 Assistance technique pour le renforcement des structures du MTPTC chargées de l'urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme validés localement, y compris pour les quartiers • Nombre de communes bénéficiant des activités de formation • Nombre de communes bénéficiant de l'assistance technique • Intégration de la dimension environnementale dans les activités de formation et de renforcement de capacités • Instruments de mise en œuvre des plans d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Soumission des schémas au maître d'ouvrage • Rapports annuels du projet • Vérification du contenu des documents et des formations 	<p>Les décideurs nationaux et locaux s'entendent pour assurer une bonne articulation entre les plans d'aménagement et d'urbanisme communaux et les plans stratégiques de développement régionaux et de la région métropolitaine de PAP.</p>

4. BUDGET DU PROGRAMME

Le Programme sera mis en œuvre durant la durée financée par le Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH)

Composante 1

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	OIM	UNFPA	ONU-Habitat	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	3,000,000			3,000,000
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	4,466,000	80,000	100,000	4,646,000
3. Formation des partenaires	500,000			500,000
4. Contrats	1,000,000			1,000,000
5. Autres coûts directs	200,000			200,000
Sous-Total Coûts du Programme	9,166,000	80,000	100,000	9,346,000
Frais de gestion (7%)**	641,400	5,600	7,000	654,000
TOTAL	9,807,400	85,600	107,000	10,000,000

Composante 2

BUDGET DU PROGRAMME		
CATEGORIES	ONU-Habitat	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	975,050.00	975,050.00
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	1,017,100.00	1,017,100.00
3. Formation des partenaires	391,600.00	391,600.00
4. Contrats	213,100.00	213,100.00
5. Autres coûts directs	206,950	206,950
Sous-Total Coûts du Programme	2,803,800	2,803,800
Frais de gestion (7%)**	196,200	196,200
TOTAL	3,000,000	3,000,000

Composante 3

BUDGET DU PROGRAMME			
CATEGORIES	OIM	ONU-Habitat	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport		412,640	412,640
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	372,000	294,000	666,000
3. Formation des partenaires		242,360	242,360
4. Contrats		3,520,000	3,520,000
5. Autres coûts directs	2,224,000		2,224,000
Sous-Total Coûts du Programme	2,596,000	4,469,000	7,065,000
Frais de gestion (7%)**	181,930	312,620	494,550
TOTAL	2,777,930	4,781,620	7,559,550

Composante 4

BUDGET DU PROGRAMME					
CATEGORIES	Sources du financement				
	PNUD	GoH / MPCE	Fond pour la Reconstruction d'Haïti		
			ONU-Habitat	PNUD	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	60,000			200,000	200,000
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	340,000		1,221,723	900,000	2,121,723
3. Formation des partenaires				127,000	127,000
4. Contrats		5,700,000		135,000	135,000
5. Autres coûts directs				27,000	27,000
Sous-Total Coûts du Programme	400,000	5,700,000	1,221,723	1,389,000	2,610,723
Frais de gestion (7%)**			85,521	97,230	182,751
<i>Operations (3%)</i>		171,000			
TOTAL	400,000	5,871,000	1,307,244	1,486,230	2,793,474

Secrétariat technique

BUDGET DU PROGRAMME	
CATEGORIES	ONU-Habitat
1. Provisions, produits, équipement et transport	50,000
2. Personnel (personnel, consultants et déplacements)	750,000
3. Formation des partenaires	0
4. Contrats	150,000
5. Autres coûts directs	50,000
Sous-Total Coûts du Programme	1,000,000
Frais de gestion (7%)**	70,000
TOTAL	1,070,000

Tableau récapitulatif par composante

BUDGET DU PROGRAMME						
Financement Fond pour la Reconstruction d'Haïti						
CATEGORIES	Composante					Total
	1	2	3	4	ST	
1. Provisions, produits, équipement et transport	3,000,000	975,050	412,640	200,000	50,000	4,637,690
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	4,646,000	1,017,100	666,000	2,121,723	750,000	9,200,823
3. Formation des partenaires	500,000	391,600	242,360	127,000	0	1,260,960
4. Contrats	1,000,000	213,100	3,520,000	135,000	150,000	5,018,100
5. Autres coûts directs	200,000	206,950	2,224,000	27,000	50,000	2,707,950
Sous-Total Coûts du Programme	9,346,000	2,803,800	7,065,000	2,610,723	1,000,000	22,825,523
Frais de gestion (7%)**	654,000	196,200	494,550	182,751	70,000	1,597,777
Sous -Total	10,000,000	3,000,000	7,559,550	2,793,474	1,070,000	24,423,300
Frais de l'Agent administratif (1%)**						246,700
TOTAL						24,670,000

Tableau récapitulatif par agence

BUDGET DU PROGRAMME					
Financement Fond pour la Reconstruction d'Haïti					
CATEGORIES	IOM	ONU-Habitat	PNUD	UNFPA	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	3,000,000	1,437,690	200,000	0	4,637,690
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	4,838,000	3,382,823	900,000	80,000	9,200,823
3. Formation des partenaires	500,000	633,960	127,000	0	1,260,960
4. Contracts	1,000,000	3,883,100	135,000	0	5,018,100
5. Autres coûts directs	2,424,000	256,950	27,000	0	2,707,950
Sous-Total Coûts du Programme	11,762,000	9,594,523	1,389,000	80,000	22,825,523
Frais de gestion (7%)*	823,330	671,617	97,230	5,600	1,597,777
TOTAL Agences	12,585,330	10,266,140	1,486,230	85,600	24,423,300
Frais de l'Agent administratif (1%)**					246,700
TOTAL					24,670,000

*Les définitions des catégories se trouvent dans les instructions accessibles sur le site www.undg.org.

** Conformément au Mémorandum d'Accord (MOU) signé pour le FRH GNUD, les frais de gestion ne doivent pas dépasser 7% du Sous-Total du Coût du Programme.

Les frais de l'Agent administratif représentent 1% du montant Total du Budget, c.-à-d. du montant transféré par l'Agent Fiscal du FRH.

5. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

La structure de gestion du Programme sera sous la maîtrise d'ouvrage de l'entité gouvernementale désignée pour la reconstruction du logement et des quartiers. Cette entité effectuera la supervision stratégique du Programme ainsi que son suivi.

5.1 Modalité de mise en œuvre

Compte tenu des faibles résultats enregistrés par le passé dus au contexte suivant le tremblement de terre, et étant donné par ailleurs, le besoin d'obtenir des impacts rapides sur les conditions de vie de la population, le *Programme d'Appui à la reconstruction du logement et des quartiers* sera mis en œuvre selon divers types de modalités en tenant compte de la spécificité des différentes composantes et du besoin d'y répondre de la manière la plus adéquate. Une combinaison de modalités de mise en œuvre permettra d'optimiser la valeur ajoutée de chaque partenaire.

La mise en œuvre des composantes du Programme se fera par : (a) les ministères, communes ou institutions publiques qui recevront les financements au travers d'une agence des Nations Unies, (b) les agences spécialisées des Nations Unies, selon leurs domaines de spécialisation et en vue de pouvoir mieux capitaliser les acquis de leurs activités antérieures, (c) une partie de la mise en œuvre des activités sera sous-traitée à des intervenants dans le cadre de sous-contrats, et (d) la mise en œuvre sera également assurée pour partie, par des Organisations Non Gouvernementales. Cependant, une partie de la Composante 4, logée dans le projet GTRA de modalité NIM, sera implémentée selon cette modalité.

Pour chacune des composantes seront définis un cadre de gestion opérationnelle, des rôles et responsabilités des parties prenantes, les directives et orientations de mise en œuvre opérationnelle le

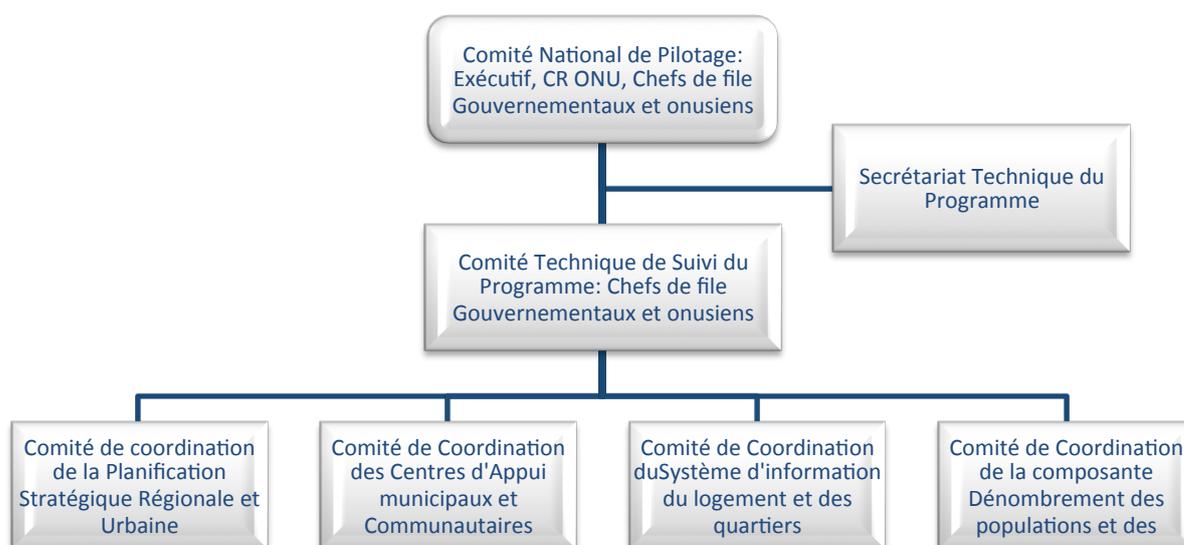
suivi, évaluation et rapportage et la clôture qui prendra en compte les besoins spécifiques de chacun des domaines d'intervention. Chaque composante préparera un plan de travail et un plan d'approvisionnement (procurement plan) basés sur le cadre logique qui guidera les activités quotidiennes. Ces documents seront regroupés au sein du manuel d'opération du Programme sur la base duquel seront effectuées les évaluations de la mise en œuvre du Programme.

5.2 Mécanismes de gestion

La fonction de mise en œuvre permet d'assurer la gestion des opérations courantes. La structure de gestion et de mise en œuvre du Programme fournira l'appui opérationnel (administration, finances, achat et ressources humaines) nécessaire au déroulement des activités.

5.2.1 Structure de Gestion du Programme

La structure de gestion du Programme tient compte de l'existence de 4 composantes. C'est ce qui explique la création d'une structure de coordination légère au sein de chacune d'elle qui assure l'appui tant sur le plan technique qu'opérationnel. Chaque composante est coiffée d'un chef de file gouvernemental assisté d'une agence des Nations Unies qui assureront conjointement la responsabilité finale des résultats de chaque composante. Pour assurer la cohérence et la coordination des 4 composantes un Comité Technique de Suivi du Programme sera créé qui regroupera les chefs de file gouvernementaux et onusiens de chaque composante. Ces 4 composantes répondent à un Comité National de Pilotage, codirigé par un Représentant de l'Exécutif et le Coordonnateur Résident des Nations Unies. Un secrétariat technique appuiera les différentes structures de gestion du Programme.



5.2.2 Comité National de Pilotage

Un Comité National de Pilotage sera responsable de la coordination stratégique du programme. Il est composé des membres suivants :

- Représentant de l'Exécutif haïtien, qui préside ce Comité
- Coprésidé par le Coordonnateur Résident ou toute personne désignée par lui
- Chefs de file gouvernementaux et onusiens de chaque composante

Le Comité se réunira au minimum une fois par an, et sur demande d'au moins trois de ses membres. Ses décisions seront prises par consensus.

Le Comité national assume les responsabilités suivantes:

- Revoir les orientations stratégiques de la mise en œuvre du programme et notamment s'assurer de la conformité des activités du programme avec les priorités stratégiques approuvées dans le cadre du Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti ;
- Revoir les plans de travail et budgets annuels et apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- Revoir le rapport consolidé du programme conjoint soumis par l'agent administratif et fournir des commentaires stratégiques et décisions qui seront communiqués aux entités participantes ;
- Suggérer des actions correctives en cas de problèmes stratégiques ou de mise en œuvre ;
- Créer des synergies et rechercher des accords sur des programmes et projets similaires auprès d'autres donateurs.

Le Coordinateur Résident des Nations Unies en Haïti facilitera la collaboration entre les différentes agences de Nations Unies participantes, afin d'assurer la bonne marche du programme conjoint et l'atteinte des résultats prévus.

5.2.3 Comité Technique de Suivi de la mise en œuvre

La coordination technique du Programme sera assurée par le Comité Technique de Suivi. Ce comité animé par le Secrétariat Technique regroupera les chefs de file gouvernementaux et onusiens de chaque composante. Ce comité se réunira mensuellement.

Ce comité a pour fonction d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre générale du Programme et plus spécifiquement :

- Donner les conseils et les orientations stratégiques pour la mise en œuvre du Programme et de ses composantes ;
- Analyser les besoins de coordination et mettre en place les mécanismes de coordination et de promotion des synergies ;
- Faire le suivi et l'évaluation des progrès et des réalisations, avec l'appui du Secrétariat Technique.

Le Comité Technique de Suivi est présidé à tour de rôle par les ministères chef de file ou par leurs délégués.

5.2.4 Secrétariat technique

Un secrétariat technique sera confié à ONU-Habitat. Le rôle principal du secrétariat technique sera d'assurer un appui à la maîtrise d'ouvrage du programme par le gouvernement. Le Secrétariat technique sera dirigé par le Coordinateur du Programme. L'outil de gestion principal du Secrétariat technique sera le Manuel d'opération du Programme qui regroupera : les résultats, les budgets ainsi que les plans de travail et le calendrier du Programme. Sur la base de ce Manuel, le Secrétariat technique appuiera le gouvernement à assurer ses tâches de maîtrise d'ouvrage du Programme.

Le secrétariat favorisera la synergie et la complémentarité et permettra d'éviter duplication et redondance. Il assurera le lien entre chaque composante, le Comité Technique de Suivi et le Comité National de Pilotage.

Le secrétariat technique assume les responsabilités suivantes :

- Identification des activités devant faire l'objet de coordination entre les composantes et appui aux agences de mise en œuvre pour la mise en place des mécanismes de coordination entre composantes notamment au travers du comité technique de suivi de la mise en œuvre ;
- Appui aux agences de mise en œuvre pour la définition des indicateurs de performance, leur collecte et l'analyse des résultats ;
- Fourniture de service de secrétariat au Comité National de Pilotage, au Comité Technique de Suivi et aux Comités de Coordination de chaque composante (préparation de l'ordre du jour, organisation des réunions, invitations, compte rendu, etc.) ;
- Préparation des formats de rapportage et appui technique aux officiers de rapportage des différentes composantes ;
- Compilation des rapports d'avancement trimestriels ;

- Organisation des revues annuelles et conduite de l'évaluation finale indépendante.

5.2.5 Comité de Coordination pour chaque composante

La direction opérationnelle du programme conjoint sera assurée dans chacune des composantes par la création d'un Comité de Coordination formé de représentants des Ministères/institutions et des Agences participantes du Système des Nations Unies concernés. Ces comités sont co-présidés par une direction technique du Ministère chef de file, ainsi que l'Agence du Système des Nations Unies, également chef de file. Le Comité forme une communauté de travail continue reliée par courriel, qui se réunit chaque trimestre et chaque fois que de besoin.

Sous la supervision du Comité National de Pilotage, les Comités de Coordination du Programme auront pour responsabilités de:

- Assurer la coordination opérationnelle de la composante du programme conjoint ;
- Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;
- Établir les situations de référence du programme (baseline) pour permettre l'évaluation et suivi du programme ;
- Définir des mécanismes adéquats de préparation des rapports du programme ;
- S'assurer de la concordance des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents du programme ;
- Formuler des recommandations pour les réaffectations et les révisions budgétaires et fournir les conseils adéquats en tant que de besoin ;
- Apporter un appui technique et substantif à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail annuel ;
- Approuver les plans de travail et les budgets annuels ;
- Faire face aux problèmes émergents de gestion et d'exécution ;
- Identifier les leçons apprises ;
- Établir et soutenir la mise en œuvre des plans de communication et d'information.

Composante	Ministère technique de pilotage et agence ONU d'appui	Ministères techniques d'ancrage et agences techniques d'appui
1. Dénombrement des populations et des Quartiers	Institut Haïtien de Statistiques, OIM	GNIGS, OIM, UNFPA et ONU-Habitat
2. Système d'information du logement et des quartiers	CNIGS, ONU-Habitat	IHSI, CNSA, ONU-Habitat et OIM
3. Centres d'appui municipaux	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, ONU Habitat	Ministère de la Planification, ONU-Habitat, PNUD et OIM
4. Planification stratégique régionale et urbaine	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, PNUD	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales, Ministère des Travaux Publics Transport et Communications, PNUD, ONU-Habitat

5.3 Rôle des organisations et entités responsables de la mise en œuvre du Programme.

5.3.1 Dénombrement des populations et des quartiers affectés

L'**Institut Haïtien de Statistiques et d'Informations (IHSI)** est une institution spécialisée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, responsable de la collecte d'information économique, social et sociodémographique en Haïti. L'IHSI a réalisé déjà quatre Recensement de la Population et de l'Habitat,

parmi eux le dernier RGPH en 2003 et projette conduire le prochain en 2013. Le partenariat avec l'IHSI est essentiel au développement d'une méthodologie sur l'actualisation des recensements de SDE et l'implémentation de cette activité en vue d'assurer un effort concerté pour la continuité du travail préparatoire au recensement de 2013. De plus, en ce qui concerne le recensement de quartier, l'IHSI a le savoir-faire. L'IHSI compte sur un personnel ayant une connaissance des PDA/GPS après avoir participé au recensement des Gonaïves et de l'évaluation rapide implémenté par OCHA dans le cadre de l'Evaluation rapide inter-agences.

Le Centre National d'Information Géo-Spatiales (CNIGS), sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe aura pour rôle principal le contrôle de qualité, précision et validation de mise à jour des SDE. De plus, le CNIGS agira comme chef de fil dans le développement et la mise en œuvre du SILQ. Le CNIGS travaillera en étroite collaboration avec l'OIM afin d'organiser le travail du SILQ incluant le partage de la méthodologie et de logiciel et fera la liaison avec les autres sources d'informations pertinentes.

Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT), bénéficiera des informations issues des exercices d'énumération participatives pour son travail sur l'amélioration du cadre institutionnel et légal de la question foncière et la mise en place d'un système d'information et de gestion foncière.

Les Autorités Locales et les membres des communautés, seront appelés à participer au projet avec les équipes de collecte de données afin d'informer la communauté sur le processus et le but du recensement de quartiers. En plus, les autorités locales et les membres des communautés aideront à l'identification des résidents et l'emplacement des parcelles.

Le Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (UNFPA), depuis des années, fourni un support technique général à l'IHSI et a financé bon nombre de recensements implémentés par l'IHSI. L'appui de l'UNFPA à cette composante sera fourni par le Conseiller Technique Principal ainsi que d'autres fonctionnaires et consultants de l'UNFPA dont 2 fonctionnaires nationaux à temps complet.

L'OIM a une longue tradition dans l'enregistrement et la publication des descriptions des populations déplacées (IDP) dans les cas de catastrophes naturelles ou dans le cas de situation de conflits. En Haïti, l'OIM a terminé l'enregistrement d'urgence de tous les déplacés résidents dans les camps sur la période allant de Février à Octobre 2010 en collaboration avec le Département de la Protection Civile (DPC) à travers de sa « Matrice de Suivi de Déplacement » (Displacement Tracking Matrix, DTM). Une collaboration existante entre l'OIM et le CNIGS, font que l'OIM est bien placé pour fournir des appuis techniques spécifiques à l'IHSI pour le développement d'une méthodologie et l'implémentation opérationnelle de cette composante. L'OIM sera responsable de fournir l'appui technique à l'IHSI et au CNIGS en tenant compte des mises à jour du recensement des blocs de SDEs et de l'amélioration de la cartographie du recensement. L'OIM sera en charge de la mise en œuvre de la composante en fournissant l'appui opérationnel (administration, finances, achat et ressources humaines).

ONU-Habitat travaille sur les problèmes fonciers et de tenure au niveau global depuis plus de 20 ans. ONU-Habitat anime le Global Land Tool Network (GLTN) qui a documenté les approches préconisées pour les énumérations participatives. ONU-Habitat depuis le tremblement de terre promeut l'adoption de l'énumération participative comme outil d'identification des bénéficiaires et d'établissement des données de base concernant la tenure. ONU-Habitat anime le groupe de travail « Foncier – Logement – Propriété » sous le Groupe sectoriel Protection et contribue au groupe de travail sur les énumérations sous l'égide du CIAT.

Le conseiller en question de tenure appuiera cette composante par la mise au point du système de : (a) mise en cohérence des autres initiatives d'énumérations participatives, (b) d'intégration au sein de l'IHSI et du CNIGS de l'information produite par les autres initiatives et (c) de validation de l'information.

5.3.2 Système d'information du logement et des quartiers

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), Ministère de tutelle du CNIGS sera le Maître d'ouvrage de la composante.

Le CNIGS, institution publique autonome sous tutelle du MPCE, est l'organe de référence en matière d'information géographique en Haïti. Depuis 1998, l'UTSIG devenue CNIGS en 2006 par décret, a mené un projet sur l'utilisation d'imagerie satellitaire pour l'aménagement du territoire, sous couvert du Ministère de la Planification. En 2002, avec l'appui technique de l'IGN, l'UTSIG a réalisé une couverture aérienne de tout le territoire à 1 mètre de résolution horizontale. Depuis 2005, le programme d'information territoriale pour le développement durable (PITDD) a vu le jour et devait se terminer en décembre 2010 ; mais il a eu une extension jusqu'en 2013.

Le CNIGS assurera la mise en œuvre de cette composante avec l'appui opérationnel d'ONU-Habitat. Une partie des ressources financières seront transférées au CNIGS par ONU-Habitat sous la forme d'un Accord de Coopération pour couvrir les frais du personnel national recruté par le CNIGS, les frais de fonctionnement du CNIGS en relation avec la composante et toutes autres activités que le CNIGS mettra en œuvre directement.

Le **MTPTC** établira les liens entre la base de données qu'il a élaborée lors des inspections des bâtiments et les outils de gestion de l'information/systèmes d'information géographiques mises au point par le CNIGS.

ONU-Habitat a déjà mis au point des systèmes de suivi d'opérations de reconstruction notamment à la suite du Tsunami de 2005 ainsi que du tremblement de terre du Pakistan en 2005.

ONU-Habitat fournira l'appui opérationnel pour certaines parties de la mise en œuvre de la composante notamment l'expertise internationale et les achats d'équipement.

5.3.3 Centres d'appui municipaux et communautaires

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) facilitera la mise en place des agences techniques locales (liens avec les maires et leurs associations ; profilages de poste ; espaces de bureaux au besoin) et la mise en cohérence avec les moyens humains déployés par le Ministère en faveur des communes. Le Ministère appuiera la définition de priorités stratégiques d'intervention et de choix des partenariats en coordination avec les collectivités locales concernées et assurera le suivi-évaluation.

Le MICT assurera pour partie la mise en œuvre de cette composante avec l'appui technique d'ONU-Habitat et de l'OIM. ONU-Habitat transférera une partie des ressources financières au MICT et aux communes (ou une institution mandatée par elles) sous forme d'Accords de Coopération pour couvrir les frais du personnel national recruté par le MICT et les communes, les frais de fonctionnement et de formation.

Le **MTPTC** coordonnera avec le MICT pour le déploiement de ses ingénieurs au niveau des communes chargés d'assurer l'appui à la reconstruction du logement et des quartiers et le contrôle de qualité.

Les communes assureront la planification, l'information, la coordination, la supervision, le contrôle de qualité et le suivi-évaluation des activités des acteurs impliqués dans les actions de reconstruction, en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et les communautés concernés. Les communes mobiliseront les moyens nécessaires pour héberger les agences techniques locales et les centres de ressources communautaires (au besoin avec l'appui du Ministère), ou si les communes ne disposent pas des moyens nécessaires, appuieront l'identification d'un site approprié pour l'installation des agences/centres au niveau communal et des quartiers. Les communes mettront en place les mécanismes de coordination entre les centres/ agences avec les autres services municipaux pertinents.

Les leaders communautaires seront mobilisés pour assurer la programmation, le suivi et l'évaluation des activités de reconstruction et de retour dans les quartiers. Ils joueront également un rôle prédominant pour l'information des familles, en complément des services dispensés par les centres de ressources communautaires.

ONU-Habitat a une grande expérience au niveau mondial et en Haïti en termes d'appui municipal. ONU-Habitat travaille déjà en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, notamment sur la planification urbaine. ONU-Habitat a une longue tradition de travail avec les communautés dans le cadre de processus de relèvement et de développement local. ONU-Habitat a également détaillé les lignes directrices

pour la décentralisation et l'accès aux services de base et développé des instruments y relatifs à l'usage des collectivités territoriales.

ONU-HABITAT dispose d'une expertise adéquate au sein de son bureau de Port-au-Prince avec l'appui du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, de son Département de renforcement des capacités (leadership local, planification du développement local, finances municipales, etc.). Par ailleurs, ONU-HABITAT maintient des relations étroites avec le monde académique et les autres organisations internationales compétentes qui lui permettent de mobiliser une expertise précise et adéquate.

ONU-Habitat coordonnera cette composante aux niveaux technique et méthodologique et fournira les appuis au MICT et aux communes impliquées.

L'OIM possède une longue expérience en Haïti dans la coordination entre les mairies et les acteurs humanitaires fournisseurs de services de base aux communautés de déplacés, ainsi que dans le soutien au processus de retour. OIM détient une grande expérience dans la communication auprès des populations bénéficiaires via différents media tels que la radio, les bandes dessinées à caractère informatif, la mobilisation communautaire. Depuis 2005, l'OIM a développé l'expertise avec la gestion des camps (et les populations résidentes), la gestion de processus de retour, et la fermeture des camps. Ainsi, l'OIM joue le rôle comme 'Global Cluster Lead' de la Coordination et la Gestion des Camps. L'OIM conduit un programme de stabilisation et de renforcement communautaire comprenant la gestion et réduction de conflits. OIM travaille avec le gouvernement dans l'identification des besoins communautaires prioritaires afin de renforcer la cohésion entre autorités locales et communautés.

L'OIM compte une équipe d'experts dédiés à la coordination au niveau communal, prête à être mobilisée en tant que coordinateurs de retour de quartier. L'OIM dispose d'un réseau déjà établi d'acteurs de communication, ainsi qu'une capacité propre opérationnelle en communication, disponible et mobilisable pour l'exécution du projet.

L'OIM donnera des appuis pour le renforcement des capacités municipales pour le retour et relocalisation, à travers le rôle des Coordinateurs de Retour De Quartier. L'OIM établira les mécanismes et bases de données nécessaires pour faciliter le retour et la relocalisation aux quartiers pour les gens qui restent dans les camps. L'OIM veillera à la coordination de la sortie des camps des services et les fermetures des camps. Une campagne de communication, de concert avec les communautés locales pour informer les bénéficiaires au sujet du retour à travers la radio, les bandes dessinées à caractère informatif et la sensibilisation directe.

L'OIM sera en charge d'établir les centres de ressources communautaires et leur animation, ainsi que des mécanismes de coordination entre les agences techniques locales et les centres de ressources communautaires.

5.3.4 Planification urbaine et régionale stratégique

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) exerce déjà un leadership dans la mise en œuvre d'activités complémentaires à celles de la composante. Il assure également la coordination de nombreuses initiatives et possède des compétences certaines en termes de planification spatiale au niveau central et départemental. Dans le souci d'entreprendre une démarche de planification stratégique, des consultations larges impliquant des groupes majeurs concernés compléteront les études techniques assurées par des bureaux d'étude.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) jouera un rôle important dans la coordination de l'appui aux communes et le renforcement de capacité du personnel municipal.

Le **MTPTC** sera impliqué au travers de son Service de Planification Urbaine (SPU) qui assurera un appui aux exercices de planification aux niveaux : des quartiers, des communes et des régions/agglomération. Le SPU bénéficiera aussi d'initiatives de renforcement de capacités.

La planification stratégique territoriale n'a d'intérêt que si elle permet d'atteindre des consensus les plus larges possibles entre les acteurs sur les options de développement et d'aménagement, garants de leur traduction concrète dans la réalité. **Les acteurs de chaque territoire** concernés seront donc largement impliqués dans chaque initiative de planification. Les mécanismes de gouvernance générale de la planification permettront d'impliquer les partenaires (départements ministériels, agences et autres

structures nationales, communes, secteur privé, société civile, secteur académique, acteurs internationaux) dans l'ensemble des activités de planification territoriale.

Les activités du **PNUD** en Haïti sont largement définies dans le *Plan d'Action du Programme de Pays* (CPAP) 2009-2011 signé avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) en février 2009. Le CPAP prévoit des interventions en matière de réduction de la pauvreté, d'environnement, de gouvernance démocratique, de prévention des crises et relèvement, de réduction des risques et désastres et d'état de droit. Le séisme de janvier 2010 a forcé le PNUD à modifier le CPAP pour adresser les problèmes urgents et cruciaux créés par les camps des déplacés, les débris et la problématique de la reconstruction des zones sinistrées

D'une manière générale, les activités du PNUD en Haïti visent la mise en place de bases solides sur lesquelles peuvent être construites les processus de relèvement et de développement durable. Le PNUD a donc priorisé des activités de relèvement à court et moyen terme avec des interventions à plus long terme visant le renforcement des capacités nationales dans les domaines considérés comme cruciaux pour le développement du pays. Cette approche permettra la mise en œuvre d'initiatives à grand impact sur les conditions de vies dans les domaines de spécialisation du PNUD pendant que l'État développe ses capacités d'opérer et de fournir les services sociaux.

Le PNUD à travers le projet Gouvernance Territoriale et Réforme administrative dispose du personnel d'appui nécessaire pour assurer la gestion de la composante. Le PNUD peut aussi compter sur une expertise large applicable au domaine de la reconstruction. Les bureaux spécialisés du Bureau Central et les Bureaux régionaux disposent également de compétences mobilisables en cas de besoin.

Le PNUD coordonnera cette composante au niveau technique et méthodologique et fournira les appuis aux Communes impliquées ainsi qu'une partie des ressources humaines de la cellule technique du MPCE. Il appuiera aussi l'organisation et la participation de l'ensemble des acteurs dans le processus de planification stratégique avec une campagne d'information du public.

ONU-Habitat est l'agence spécialisée dans le développement et la gestion urbaine, y compris pour ce qui est des quartiers informels. Depuis 20 ans, ONU-Habitat a appuyé Haïti dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de l'appui municipal.

ONU-HABITAT dispose d'une expertise adéquate au sein de son bureau de Port-au-Prince avec l'appui du Bureau régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, de son Programme mondial de gestion des désastres et de ses autres programmes agissant dans le domaine de la planification urbaine et les services de base. Par ailleurs, ONU-HABITAT maintient des relations étroites avec le monde académique et les autres organisations internationales compétentes qui lui permettent de mobiliser une expertise précise et adéquate.

ONU-Habitat fournira une partie des ressources humaines de la cellule technique du MPCE, appuiera l'organisation et la participation de l'ensemble des acteurs dans le processus de planification stratégique au travers de la mise à disposition du MPCE d'une expertise spécialisée sur les processus participatifs de planification stratégique. ONU-Habitat appuiera aussi la mise au point des outils d'opérationnalisation et de mise en œuvre des exercices de planification.

Le PNUD et ONU-HABITAT apporteront un appui constant aux activités durant les trois ans et d'autres agences spécialisées seront mobilisées pour appuyer la production des différents plans stratégiques en fonction des thématiques de chaque territoire, et à participer au pilotage national pour les thématiques transversales importantes (éducation, santé, patrimoine, agriculture, développement industriel, etc.).

Cet appui sera étroitement articulé et mis en cohérence avec les initiatives de planification urbaine appuyées par d'autres partenaires bi/multilatéraux (ou autres partenaires), telles que l'initiative de la Coopération Japonaise (JICA) portant sur la planification de base pour l'aménagement du territoire en Haïti et sur le plan de reconstruction de la commune de Léogane et l'initiative de la coopération décentralisée en appui à la Région des Palmes.

5.4 Gestion financière du programme

La modalité de gestion financière applicable est celle de la gestion canalisée des fonds, conformément aux directives de gestion opérationnelles du MDTF. Le PNUD agira en qualité d'agent administratif du programme conjoint (AA), la responsabilité de cette fonction relevant du Bureau du *Multi Donor Trust Fund* (MDTF) du PNUD. Toutefois, certaines tâches liées au rôle d'agent administratif pourront être réalisées par le Représentant résident du PNUD au niveau pays, sur délégation explicite du Coordonnateur exécutif du Bureau-MDTF.

En tant qu'agent administratif, le Bureau-MDFT sera responsable de :

- Procéder au déboursement des ressources approuvées aux Agences des Nations Unies participantes ;
- Consolider le rapport narratif du programme avec les rapports financiers des Agences participantes, y compris l'analyse des données financières et narratives, et le transmettre au Comité National de Pilotage ;
- Fournir le rapport consolidé des progrès du programme et autres rapports appropriés, au donateur, c'est-à-dire au Fonds de Reconstruction d'Haïti ;
- Rationaliser les systèmes de rapportage et harmoniser les formats sur la base des meilleures pratiques en matière de programmation conjointe ;
- Faciliter le travail des agences participantes pour assurer une adhésion à des structures de rapportage basé sur les résultats ;
- Assurer que les exigences de gestion du fonds fiduciaire soient respectées.

Le rapport annuel consolidé de progrès, dont la responsabilité incombe à l'agent administratif, sera composé des trois parties suivantes :

- La lettre de gestion qui consiste en une analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. La lettre de gestion identifiera les questions administratives et de gestion majeures qui devront être examinées par le Comité National de Pilotage, le cas échéant ;
- Le rapport narratif : Ce rapport sera élaboré conjointement par les agences participantes au niveau pays et sera revu par les Comités de Coordination des composantes avant leur soumission au Bureau-MDTF le 31 mars de chaque année ;
- Un rapport financier: Le siège de chaque agence participante soumettra au Bureau-MDFT un rapport financier des dépenses effectuées par chaque programme durant la période de rapportage. La date butoir pour ce rapport est fixée au 30 avril de chaque année.

Le rapport complet sera soumis par le Bureau-MDTF au Coordonnateur Résident qui le distribuera aux membres du Comité National de Pilotage. Les décisions et commentaires du Comité National de Pilotage seront enregistrés et partagés avec toutes les parties prenantes, afin d'assurer la pleine coordination et cohérence des efforts du Fonds de Reconstruction.

Chaque agence participante assurera une responsabilité programmatique et financière complète pour les fonds qui lui seront remis par l'agent administratif et peut décider avec ses partenaires du processus d'exécution conformément à ses propres règles. Le transfert des fonds sera effectué au siège de chaque agence participante. Le plan de travail commun indiquera clairement les activités que chacune des organisations du système des Nations Unies participantes devra soutenir.

Les coûts indirects (7%) qui seront mis à la charge de chaque organisation figureront dans leurs budgets respectifs. La responsabilité programmatique et financière incombera aux organisations du système des Nations Unies participantes et aux partenaires nationaux qui géreront leurs composantes respectives du programme conjoint.

Les versements se feront annuellement sur la base des plans de travail annuels approuvés par les Comités de Coordination de chaque composante (voir annexe 1). Le premier versement se fera sur la base de la présentation des plans de travail approuvé pour la première année. Les versements suivants seront transférés conformément aux plans de travail annuels approuvés par les Comités de Coordination de

chaque composante. Le déblocage des fonds est soumis à un seuil d'engagement d'au moins 70 % des fonds précédemment versés aux organisations participantes des Nations Unies combinées par composante (les engagements sont considérés comme des contrats signés ayant force exécutoire et incluant des engagements pluriannuels qui peuvent être versés ultérieurement). Si le seuil de 70 % n'est pas atteint pour une composante, aucune agence participant à cette composante ne percevra de fonds, quelles que soient les dépenses réalisées par chacune d'entre elles.

D'autre part l'avance sur l'année suivante peut être requise à tout moment dès que le taux de d'engagement combiné par composante dépasse 70% et que les exigences du plan de travail annuel ont été satisfaites. Cette demande doit être adressée au Bureau-MDTF par le Coordonnateur Résident au nom du Comité National de Pilotage.

Tout transfert de fonds doit avoir fait l'objet d'une soumission d'un plan de travail et d'un budget annuel transmis au Bureau MDTF via le Coordinateur Résident. Si des financements parallèles existent ou sont identifiés et utilisés en cours d'exécution, le Comité National de Pilotage et le Bureau-MDTF devront en être informés et intégrés au plan de travail et au budget annuel de l'agence participante.

Les procédures de gestion financière seront incorporées dans le Manuel des opérations du Programme.

5.5 Remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre nationaux

Les modalités de remise d'espèces, le montant et la fréquence des décaissements ainsi que la fréquence et l'ampleur des contrôles, de l'établissement de rapports, de l'assurance et des audits seront convenus avant la mise en œuvre du programme, en tenant compte des capacités des partenaires de mise en œuvre. Les dispositions relatives aux modalités de remise d'espèces pourront être adaptées au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme conjoint, conformément aux politiques, mécanismes et procédures en vigueur des organismes des Nations Unies participants. Pour les organismes, membres du Comité Exécutif, les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée de remise d'espèces (Harmonized Approach to Cash Transfers - HACT), seront applicables telles que définies dans leurs plans d'action de programme pays ou en accord avec d'autres accords régissant la remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre. Les procédures de remise d'espèces et des décaissements seront incorporées dans le Manuel des opérations du Programme.

6. SUIVI ET ÉVALUATION

Le programme sera suivi de façon participative à la fois au niveau global et au niveau de chacune des composantes.

Les agences participantes du SNU seront responsables du suivi de la mise en œuvre de leurs propres activités. Au sein des agences les services en charge du suivi et évaluation seront sollicités pour le suivi du programme. Ces services mettront en place les mécanismes de suivi et d'évaluation des activités que les agences sont chargées de mettre en œuvre, sur la base de procédures de chaque agence. Ils produiront les rapports techniques et financiers prévus.

Dans chaque composante, les comités de coordination auront la responsabilité du suivi de la mise en œuvre des activités. Ils étudieront les rapports des agences participantes ainsi que l'information recueillies par les agences sur la base de visites régulières sur le terrain permettant d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre et les difficultés rencontrées. Les comités de coordination feront des recommandations auprès des partenaires de mise en œuvre afin de faire appliquer les conclusions issues des évaluations.

Au niveau global, le suivi général du programme sera assuré par le Comité National de Pilotage appuyé par le secrétariat technique. Sur la base des informations fournies par les agences de mise en œuvre, le secrétariat technique préparera le cadre général de suivi des résultats du programme. Il mettra au point les mécanismes de collectes des enseignements tirés de la mise en œuvre du programme.

Le cadre du suivi et évaluation prévoit la production des rapports narratifs de suivi trimestriels, l'organisation des revues annuelles et la conduite d'une évaluation finale indépendante pour mesurer

l'impact du programme et contribuer à sa documentation. En plus des exigences de rapportage annuel, les agences participantes fourniront des informations trimestrielles sur la mise en œuvre du programme, en vue d'assurer un flux d'information régulier à l'attention du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (voir format de rapportage en annexe 3). Pour chaque composante, un rapport financier et technique sera soumis trois mois après la date de finalisation des activités de chaque composante.

Des enquêtes et études sont prévues tout au long de la mise en œuvre du programme pour renseigner les indicateurs, suivre les performances par composante et affiner la stratégie de ciblage des bénéficiaires. Le calendrier de ces enquêtes et études sera établi une fois par an à travers le plan de travail annuel du programme conjoint. Le secrétariat technique sera responsable de la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation avec l'appui des comités de coordination par composante.

Le plan de suivi et d'évaluation sera incorporé dans le Manuel des opérations du programme..

7. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHÈSES

La Composante 1 'dénombrement/énumération' est basée sur l'hypothèse que le Gouvernement d'Haïti est intéressé aux résultats de la composante et appuiera sa mise en œuvre, particulièrement à travers l'engagement de l'IHSI et du CNIGS. L'IHSI devra jouer un rôle capital pour la réussite de cette opération. Le CNIGS devra agir comme partenaire opérationnel au cours de la planification du projet. De plus, il est prévu que la population dans les communes affectées collaborera à la mise en œuvre de la composante et notamment qu'elle sera présente dans leur quartier d'origine afin de participer à l'enquête. On suppose que le niveau de sécurité dans les zones où la composante sera mise en œuvre sera suffisamment élevé afin de permettre l'accès aux zones affectées. Il est également supposé qu'aucune catastrophe naturelle ou aucune situation humanitaire complexe n'obligera à cesser les activités de la composante. Il est aussi important de noter qu'il existe un risque d'intimidation afin d'inclure les non-résidents dans le recensement.

Concernant la gestion de l'information, la disponibilité de l'information collectée par les groupes sectoriels durant la phase d'urgence et même après représente une source importante d'information pour la mise en place du système. Les données qui seront au cœur du système doivent être produites en grande partie par les autres composantes du programme, ce qui implique une dépendance de cette composante vis-à-vis des autres composantes. La disponibilité des ressources humaines sera un facteur déterminant pour la réussite de cette composante.

S'agissant de la composante des centres d'appui municipaux et communautaires, il est attendu que les deux ans alloués au projet permettent aux techniciens des agences techniques locales et des centres de ressources communautaires de justifier la pertinence de ces outils incitant les décideurs nationaux et locaux à les pérenniser. Il y a actuellement une très forte demande de la part des municipalités en matière de personnel et d'actions et l'établissement d'un système de convention avec les institutions impliquées (Ministère, municipalités) devant faire l'objet de rapport d'activités d'étapes et finaux implique une totale et continue adhésion desdites institutions. Les élections locales prévues en 2012 pourraient avoir une incidence sur le déroulement des activités. La disponibilité de ressources humaines nationales dans les secteurs clés urbanisme, VRD, réduction des risques, etc. sera un facteur déterminant pour la réussite de cette composante.

Concernant la planification urbaine et régionale, le démarrage de la composante s'effectuera dans un contexte d'alternance de gouvernement. La composante est basée sur l'hypothèse de la continuité du cadre de planification spatiale. Cette alternance pourrait signifier un retard dans le démarrage des activités, et dans le processus de concertation et de consultations des groupes concernés. Cette composante pourrait avoir à effectuer des ajustements pour accommoder les nouvelles priorités identifiées. Il devra donc faire preuve de flexibilité pour accommoder par exemple les questions de conditions de retour des déplacés dans les quartiers d'origine. Enfin, est considéré comme crucial la disponibilité au sein du MICT et MPCE des ressources humaines et financières qui permettront une décentralisation et une mise à disposition des intrants nécessaires à une réelle planification à la fois professionnelle et participative.

8. CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS

Composante 1 - Dénombrement des populations et des quartiers affectés													
Du: 01 juillet 2011 Au: 30 juin 2012													
	Mois												Agences de mise en œuvre
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Résultat 1.1													
Dénombrement réalisé et publié - Cartographie des zones affectées actualisée - Bases de données développées - Recueil de données agrégées sur la population par SDE, disponible - Données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructure communautaire collectées disponibles - Base de données SSIS disponible													
1.1 L'actualisation de la cartographie des SDE et l'inventaire des bâtiments seront suivis de la sélection des unités de SDE affectées par le séisme. Ces SDEs seront incluses dans la prochaine composante – Composante 2 du projet.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.2 Des équipements (server, desktop, ordinateurs portables, imprimantes, PDAs) et logiciels (Desktop Arc GIS, Server Arc GIS, Map Info, logiciel de saisie PDA, Server SQL) adéquats, seront fournis par une coopération technique.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.4 Le personnel de l'IHSI recevra une formation.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.4 L'IHSI en particulier, bénéficiera de l'amélioration du recensement cartographique par une mise à jour de près de 3,500 des 12,000 SDEs													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.5 Les données sur l'énumération du ménage seront captées en utilisant le questionnaire adapté aux exigences techniques du modèle de Gonaïves													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.6 Les PDA seront utilisés comme moyen pour capter les données et sauvegarder les informations sur le terrain..													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.7 L'enregistrement effectué par l'OIM et la DPC sur les sites de personnes déplacées sera intégré au recensement de quartier. Le registre de sites de personnes déplacées sera lié à la base de données du recensement de quartier.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.8 Un centre de traitement de données sera mis en place à l'IHSI, équipé de logiciel et outils adéquats.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.9 Les données seront facilitées par zones au CNIGS pour être stockées pour l'IHSI.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.10 La base de données sera fondée sur des bases déjà existant et sur les systèmes de GIS qui va faciliter le partage de données avec l'IHSI et le CNIGS.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.11 La base de données sera fondée sur MS SQL (Server MS SQL 2005 ou des versions plus récentes avec des caractéristiques spatiales) en utilisant le MS access front-end pour la saisie des données.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.12 Les données seront remises à la CNIGS - SILQ													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.13 La politique du partage des données sera décidée par l'IHSI et le CNIGS, en respectant le besoins du SILQ. Les données seront déposées au CNIGS - SILQ.													MEF-IHSI ;MPCE-GNICS, UNFPA ; OIM
1.14 Mise au point du système de (a) mise en cohérence des autres initiatives d'énumérations participatives, (b) de la collecte au sein de l'IHSI et du CNIGS de l'information produite par les autres initiatives et (c) de validation de l'information.													ONU-Habitat

Composante 2 - Système d'information du logement et des quartiers

Du: 01 juillet 2011

Au: 30 juin 2014

Activités	Années												Agences de mise en œuvre
	1				2				3				
	Trimestres												
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Résultat 2.1 : Un réseau d'utilisateurs et de producteurs de données géographiques est mis en place.													
2.1.1 Atelier technique par thématique pour animer un réseau de spécialistes dans chacune des organisations.													
2.1.2 Organisation des sensibilisations / formation à l'outil SIG. Pour techniciens des organisations, et communautés													
2.1.3 Animation et suivi du réseau d'utilisateurs et producteurs. Se rapprocher des communautés													
2.1.4 Identifier acteurs importants et recenser les projets et méthodologies pour la mise en place du système commun.													
2.1.5 Rechercher des informations pour permettre les échanges et les évolutions futures de l'application.													
2.1.6 Flux de données avec d'autres applications, identifier les données de référence et images satellites de référence													
2.1.7 Construire un comité de pilotage opérationnel pour soutenir le maître d'œuvre.													
2.1.8 Rédiger une note de cadrage du projet et le faire valider par la maîtrise d'ouvrage													
2.1.9 Transmettre la note de cadrage du projet et tout document aux autres partenaires.													
2.1.10 Rechercher l'équipe fonctionnelle nationale et internationale qui va mener les projets à son terme													
2.1.11 Lancer officiellement le projet en expliquant les dates clés et résultats attendus													
Résultat 2.2: Les besoins et exigences sont identifiés													
2.2.1 Expression des besoins et recueillir les exigences opérationnelles													
2.2.2 Modélisation de la structure (base de données, interface entrée donnée, cas d'utilisation, webmapping)													
2.2.3 Définir les orientations techniques													
2.2.4 Définir les exigences fonctionnelles pour l'exploitation et les consigner dans un document													
2.2.5 Formaliser les exigences d'ergonomie, graphique et d'interface utilisateur dans un document													
2.2.6 Réaliser un cahier des charges pour définir l'environnement technique cible													
2.2.7 Valider par comité de pilotage et constituer une équipe de conception/ implémentation de la plateforme													
2.2.8 Communiquer aux différents partenaires la prochaine étape au projet													
Résultat 2.3 : La plateforme SILQ est conçue et opérationnelle.													
2.3.1 Développement de la plateforme													
2.3.2 Valider les documents par l'équipe technique, et définir les rôles et répartition des tâches au sein de l'équipe,													
2.3.3 Adopter la méthode de travail participative au sein de l'équipe pour respecter les délais, la qualité.													
2.3.4 Prévoir l'ajustement de la plateforme en rapport au retour des partenaires et des équipes de terrain.													
2.3.5 Réaliser les tests sur la plateforme à chaque version incrémentale.													
2.3.6 Gérer les anomalies et affecter les corrections à la prochaine version.													
2.3.7 Présentation de la plateforme, des fonctionnalités, des évolutions futures.													
Résultat 2.4 : Les capacités des usagers sont renforcées.													
2.4.1 Réalisation des séances de formation pour les communautés, les universitaires, les élus locaux, etc.													
2.4.2 Rendre les documents importants accessibles aux partenaires via un google doc ou autre													
2.4.3 Expression des besoins et recueillir les exigences opérationnelles,													
2.4.4 Etablir un bilan et un suivi du projet régulièrement													

Composante 3 - Centres d'appui municipaux et communautaires

Du: 01 juillet 2011

Au: 30 juin 2013

	Années								Agences de mise en œuvre	
	1				2					
	Trimestres									
	1	2	3	4	1	2	3	4		
Résultat 3.1 : Le MICT dispose des capacités renforcées de suivi, évaluation et communication sur ses activités										
3.1.1 Création et fonctionnement de la cellule suivi, évaluation et communication au sein de la DCT										MICT, ONU-Habitat
3.1.2 Création de l'observatoire de la décentralisation au sein de la DCT										MICT, ONU-Habitat
3.1.3. Définition des profils de poste et des curriculums de formation										MICT, ONU-Habitat
3.1.4. Recrutement du personnel										MICT, ONU-Habitat
3.1.5. Mise en œuvre du partenariat avec la Direction de la protection civile du MICT (DPC) et avec les Centres départementaux et communaux de protection civile										MICT, ONU-Habitat
3.1.6. Recrutement et mise en place au sein du MICT d'un chef de projet superviseur des agences techniques locales et centres de ressources communautaires										ONU-Habitat
Résultat 3.2: Les collectivités, à travers les ATL, disposent d'un personnel formé pour appuyer techniquement la coordination de la reconstruction et faciliter les démarches de montage de projets techniques.										
3.2.1 Formation de 30 ingénieurs municipaux										MICT, ONU-Habitat
Résultat 3.3 : Les territoires disposent d'agences techniques locales à l'échelle intercommunale ou communale et de centres de ressources communautaires au niveau des quartiers pour faciliter la planification, la coordination et l'information sur la reconstruction, le retour et le développement local.										
3.3.1. Dix agences techniques locales sont établies dans les communes affectées par le séisme et trois pôles de développement										MICT, ONU-Habitat
3.3.2. Douze centres de ressources communautaires sont établis et fonctionnels dans les 12 communes affectées par le séisme bénéficiaires										MICT, OIM
3.3.3. Les autorités locales et des bénéficiaires sont correctement informés sur les services et les options disponibles leur permettant de prendre des décisions via une campagne de communication.										MICT, OIM
3.3.4. Les autorités locales et les partenaires impliqués dans les activités de retour sont formés et utilisent les outils de communications mis à leur disposition										MICT, OIM
3.3.5. Recrutement des 4 Points Focaux Opérationnels et Mobiles qui vont couvrir les 12 CRC										MICT, OIM
3.3.6. Un appui opérationnel est déployé auprès des communes pour appuyer la coordination de l'appui au retour										MICT, OIM
3.3.7. Assurer le suivi des bénéficiaires										MICT, OIM

Composante 4 - Planification urbaine et régionale stratégique

Du: 01 juillet 2011

Au: 30 juin 2014

	Années												Agences de mise en œuvre
	1				2				3				
	Trimestres												
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Résultat 4.1:													
Les territoires sinistrés par le séisme et les pôles de développement secondaires disposent de plans stratégiques et de plans d'aménagement et d'urbanisme, cohérents avec le développement durable incluant la gestion des risques sismiques, et formulés avec la participation des acteurs concernés													
4.1.1 Consultation documentaire, Consultation des groupes majeurs, production d'esquisses, validation itérative par les acteurs locaux avant finalisation													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.1.2 Ateliers multi acteurs pour la formulation des priorités aux différents niveaux (quartier, commune, agglomération/région) et Ateliers de validation des esquisses													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.1.3 Renforcement de capacité pour l'élaboration de stratégies sur la gestion foncière, la construction, l'urbanisme et l'environnement en vue entre autres de l'élaboration de cartes de risques sismiques													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
Résultat 4.2:													
Le MPCE dispose de capacités renforcées de conception / élaboration, coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre des plans et projets en privilégiant une démarche de planification stratégique (communication / participation)													
4.2.1 Appui à la planification stratégique et opérationnelle et aux initiatives concernant l'aménagement spatial													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.2.2 Appui à la gestion et à la supervision de la mise en œuvre des contrats d'études et à la mise en place et aux activités de la Cellule technique du Ministère													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
Résultat 4.3													
Les communes sinistrées et des pôles de développement disposent de capacités pour participer à la planification régionale, préparer les plans communaux, coordonner les projets d'aménagement sur leur territoire et coordonner les plans communautaires de quartier ainsi que pour la mise en œuvre de plans et projets, la mise en application de la réglementation sur l'urbanisme et l'utilisation d'outils de gestion du développement urbain.													
4.3.1 Organisation d'activités de sensibilisation et d'ateliers de validation des documents cadres sur : gestion environnementale, planification urbaine, préparation des plans communaux													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.3.2 Elaboration et appui à la mise en place de programmes de formation continue pour le personnel communal et structures communales ; l'application de la réglementation et outils de gestion													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.3.3 Ateliers de formation et de renforcement des capacités sur la dimension environnementale de la planification urbaine, et activités de sensibilisation sur la gestion environnementale des villes													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat
4.3.4 Assistance technique pour le renforcement des structures du MTPTC chargées de l'urbanisme													MPCE, MICT, PNUD, ONU-Habitat

ANNEXE 1: Plan de travail

Composante :									
Objectif spécifique de la composante :									
Organisme des Nations Unies	Activités	CALENDRIER				Partenaire d'exécution	BUDGET PREVU		
		Q1	Q2	Q3	Q4		Source des fonds	Descriptif du budget	Montant
Résultat 1 :									
Organisme des NU 1									
Organisme des NU 2									
Organisme des NU 3									
Résultat 2 :									
Organisme des NU 1									
Organisme des NU 2									
Total, Budget prévu*									
Total, organisme des NU 1*									
Total, organisme des NU 2*									
Total, organisme des NU 3*									

* Le budget total prévu pour chaque organisme des Nations Unies devrait comprendre les coûts du programme et les coûts d'appui indirects.

ANNEXE 2: Résumé du Programme

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH) du Groupe des Nations-Unies pour le Développement

RÉSUMÉ DU PROGRAMME³ (A mettre en ligne sur le site du FRH GNUD)

Organisation(s) bénéficiaire(s):	OIM, ONU-Habitat, PNUD UNFPA	Domaine Prioritaire:	<ul style="list-style-type: none"> • Dénombrement et énumération • Système d'information • Centres d'appui municipaux et communautaires • Planification urbaine et régionale 		
Autorité(s) nationale(s):	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère des Finances, Centre National d'Information Géo-Spatiales, Institut Haïtien de Statistiques et d'Informations				
Numéro du Programme:					
Nom du Programme:	Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers				
Budget Total:	\$ 30,941,000				
Zone d'intervention:	<i>Ouest</i> - Port-au-Prince agglomération + Axe Leogane - Petit Goave, <i>Sud Est</i> - Axe Jacmel – Marigot, <i>Sud</i> - Les Cayes, <i>Nord</i> - Cap Haïtien, <i>Artibonite</i> - Saint Marc				
Date d'approbation:	8 juillet 2011				
Durée du Programme:	<ul style="list-style-type: none"> • Composante 1 – 1 an • Composante 2 – 3 ans • Composante 3 – 2 ans • Composante 4 – 3 ans 	Date de démarrage:	1 ^{er} août 2011 (estimée)	Date de clôture:	31 juillet 2014 (estimée)
Description du Programme:	Le Programme développera et fournira les outils d'aide à la décision, à l'information et à la coordination pour la mise en œuvre de l'ensemble des initiatives en cours et à venir pour la reconstruction, et notamment : (a) un dénombrement des personnes et des habitations des sinistrés et un état des lieux des territoires les plus gravement touchés ; (b) la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation continus de la reconstruction ; (c) la dotation auprès du gouvernement, des collectivités territoriales et des communautés des moyens leur permettant de gérer et coordonner la reconstruction ; et (d) les instruments de planification urbaine et régionale stratégique sur lesquels seront basées la reconstruction et la refondation territoriale.				

Objectif global:	Le Programme d'appui a pour objectif de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et de coordination pour la reconstruction du logement et des quartiers.
Objectifs immédiats:	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des données de base sur les quartiers, les bâtiments, les ménages, le statut d'occupation des logements, ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires. • Développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers, comme outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et permettant la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement urbains. • Doter le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) de moyens humains, techniques et financiers pour assurer un appui aux communes. Renforcer les capacités des communes pour coordonner, superviser, communiquer, et assurer le contrôle de qualité et le suivi des programmes de reconstruction dans leurs territoires respectifs. Créer au sein des

³ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

	<p>communautés des lieux de formation et d'information et appuyer les communautés dans les projets de retour, reconstruction et relogement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour orienter, diriger et coordonner la préparation des plans stratégiques de développement régional et urbain et les stratégies de reconstruction y relatives ; et mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour l'exécution de projets urbains stratégiques et mieux assurer la gestion du cadre bâti urbain.
<p>Résultats et activités clefs:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le dénombrement est réalisé et publié sur la base d'une cartographie des zones affectées actualisée. Les données sur l'emplacement de services de bases et d'infrastructure communautaire sont mises à disposition des partenaires. L'IHSI bénéficiera de l'amélioration du recensement cartographique par une mise à jour de près de 3,500 des 12,000 SDEs. Un centre de traitement et de capitalisation y sera mis en place ainsi que des mécanismes d'alimentation du système d'information de la reconstruction des logements et des quartiers. • Un système d'information géographique sur le logement et les quartiers en Haïti sera développé à travers l'établissement d'un réseau d'utilisateurs et de producteurs de données géographiques, le renforcement des capacités des usagers et la mise en place d'une plateforme accessible à tous. • Le MICT disposera des capacités renforcées de suivi, évaluation et communication sur ses activités d'appui aux collectivités territoriales sur la reconstruction et la planification du développement local. Les territoires disposeront d'agences techniques locales à l'échelle intercommunale ou communale et de centres de ressources communautaires au niveau des quartiers pour faciliter la planification, la coordination et l'information sur la reconstruction, le retour et le développement local. Les collectivités, à travers les agences techniques locales, disposeront d'un personnel formé pour appuyer techniquement la coordination de la reconstruction et faciliter les démarches de montage de projets techniques. • Les territoires sinistrés par le séisme et les pôles de développement secondaires disposeront de plans stratégiques et de plans d'aménagement et d'urbanisme, cohérents avec le développement durable incluant la gestion des risques sismiques, et formulés avec la participation des acteurs concernés. Le MPCE disposera de capacités renforcées de conception / élaboration, coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre des plans et projets en privilégiant une démarche de planification stratégique (communication / participation). Les communes sinistrées et des pôles de développement disposeront de capacités pour participer à la planification régionale, préparer les plans communaux, coordonner les projets d'aménagement sur leur territoire et coordonner les plans communautaires de quartier ainsi que pour la mise en œuvre de plans et projets, la mise en application de la réglementation sur l'urbanisme et l'utilisation d'outils de gestion du développement urbain. Le MTPTC disposera de capacités renforcées en matière d'urbanisme.
<p>Approvisionnement:</p>	<p>Chaque composante préparera en amont du démarrage des activités un plan de travail et un plan d'approvisionnement (procurement plan) basés sur le cadre logique qui guidera les activités quotidiennes.</p>

ANNEXE 3: Compte Rendu Trimestriel

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME⁴ COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

(A mettre en ligne sur le site du HRF GNUD)

[DATE]

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):		Domaine Prioritaire/Secteur:			
Autorité(s) nationale(s):					
Numéro du Programme:					
Nom du Programme:					
Budget Total:					
Zone d'intervention:					
Date d'approbation/Comité de Pilotage:					
Durée du Programme:		Date de démarrage:		Date de clôture:	
Montants engagés:				Pourcentage du montant approuvé:	
Montants déboursés:				Pourcentage du montant approuvé:	
Retard éventuel (mois):		Commentaires:			

Objectifs:	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation:

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:

⁴ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

